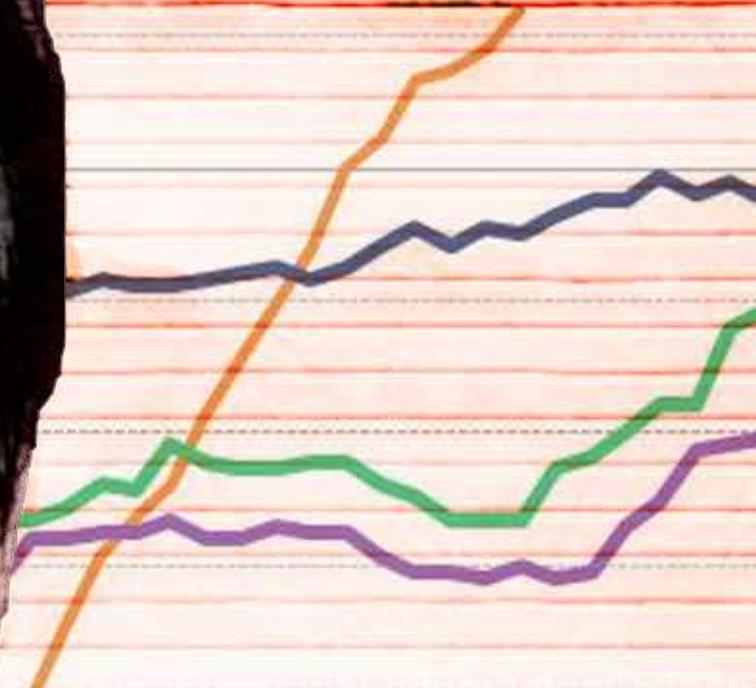




SETTIMANALE CORSO  
SETTIMANALE CORSO  
SETTIMANALE CORSO  
INFORMAZIONE  
INFORMAZIONE



**GUILLAUME GUIDONI**

# Les réalités des chiffres

**TRANSPORTS** **MÉDIAS**

*Cofremar,  
règlement  
en vue*



Photo MPB

*Celia Petroni,  
le nouveau visage  
d'Inseme*



**1,60€**



SEMAINE CORSE P3 • AGENDA P22

**S E M P R ' À F I A N C ' À V O I**

# 14<sup>#</sup> FISTIVALI INTERNAZIUNALI *Ajacciu Corsica suttana* DI **BD**



AJACCIO

u 25 u 26 u 27  
DI NUVEMBRI  
DI u 2016

PALAIS DES CONGRÈS



## La guerre des étoiles

Une semaine sous la voûte céleste. Tout d'abord, les uns ont désespérément cherché la super lune mais la météo en a décidé autrement. Par contre, heureux celui qui va pouvoir contempler la planche originale de Tintin, *On a marché sur la lune* qu'il s'est offert pour 1,55 M€ lors d'une vente aux enchères.

D'autres ont des étoiles plein les yeux. Comme François Fillon qui, contre tout sondage ou tapage médiatique, remporte le premier round de la primaire de la droite et du centre et peut rêver devenir le chef suprême du vaisseau France dans quelques mois. Du coup, la planète Juppé s'affole parce que le voyage intersidéral ne devait pas se dérouler comme cela. Mais le Jedi veut encore y croire.

Et puis, il y a ceux qui ont tiré des plans sur la comète. Copé va pouvoir retourner à ses croissants, faute d'avoir décroché la lune, et le berger Sarkozy qui croyait à sa bonne étoile de rassembleur vient de se faire engouffrer dans un abyssal trou noir politique. Les autres candidats, eux, ont été tout simplement atomisés.

Dimanche, dernière saga galactique avant la confrontation présidentielle. La nébuleuse de gauche contre-attaquera même si un astre dangereux nommé Emmanuel Macron vient d'apparaître dans sa ligne de mire. Il prône une révolution démocratique. Étoile filante ou nouveau capitaine venu d'une autre galaxie, l'avenir nous le dira.

En attendant la fin de cette pluie de météorites, je pense au seul Français qui lui est vraiment dans les étoiles, l'astronote Thomas Pesquet, dans la station spatiale internationale. Shakespeare faisait dire à son roi Lear *que ce sont les étoiles tout là-haut qui gouvernent notre existence*. En attendant le nom de notre prochaine star élyséenne, je laisse à Thomas - à défaut de gouverner - le soin de rallumer les étoiles de l'espoir d'ici-bas, souhaitant que le ciel ne soit pas couleur bleu marine. dernier et dont les lumières s'éteignent les unes après les autres ? ■ [dominique.pietri@yahoo.fr](mailto:dominique.pietri@yahoo.fr)



Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU  
À MODU NOSTRU

## Un Pesciu scemu?

Uterzu debattitu di a primaria di a diritta è di u centru, nantu à France 2, hè statu, l'astr'eri, l'occasione di scopre appena megliu un candidatu pocu cunnisciutu. In l'intenzione di votu cum'è in l'elezione di u primu giru vintu da François Fillon, ùn hè statu l'ultimu, postu ch'ellu hè ghjuntu cù 1,5 percentu davanti à l'anzianu ministru Jean-François Copé (0,3%). Per u rispunsivulu di u Partitu Cristianu Democraticu (PCD), chì hè d'altronde deputatu di a decesima circunscrizione di l'Yvelines è presidente di a Cumunità d'Agglumera-zione « Rambouillet Territoires », sta campagna li hà permessu di fassi la valè aldilà di a so famiglia pulitica. Eppure, ind'u so ultimu cuntrastu televisivu, avia pussutu mette in lume e so idee cum'è quella di fà purtà un uniforme à a scola cù una certa uriginalità. Iè, hè statu l'autore di qualchi sbagliu di geografia mintuvendu i departimenti d'Oltremare (a Martinica è a Guadalupe) cum'è s'elli ùn eranu in Francia. Tandù, s'hè fattu ripiglià da i ghjurnalisti è l'altri candi-dati. Nathalie Kosciusko-Morizet ne hà pruffittatu per mustrà ch'ellu aduprava à spessu a parulla « metropoli » invece di parlà di « a Francia ». Dopu à què, Jean-Frédéric Poisson ùn pudia chè cuntinuà cù una nova apprussimazione in quantu à i dui departimenti di a Corsica. Per contu soiu, si tratta in vera d'un departimentu particulare ind'u paese francese. Nicolas Sarkozy hà subitu fattu a currezzione, cù una piccula risata, spieghendu ch'ellu ci n'era ancu dui. Poisson hà rispostu cù sensu, sta volta, ch'ellu ci era dui departimenti « *ma un populu* ». Tutti i so concurrenti ùn sò stati cuntenti da sta cacciata ; sopr'à tuttu Alain Juppé. Ancu s'ellu s'hè scusatu u lindumane nantu à LCI, per e so « cunfusione di linguaghju », hà quantunque fattu onore à a Corsica fendu li una piazzetta ind'u debattitu. Nantu à e rete sociale, Jean-Frédéric Poisson hà fattu un zinzinlime di trinca. Serà stata voluntaria da piscà unepochi di voti ? Per disgrazia, ùn hà viaghjatu tantu. In tutti i casi, certi, ind'un stintu di macagna, anu vultutu salutà e so intervezione, invitendu lu à raghjunchje u gruppu I Chjami Aghjalesi da cantà in core *Populu Vivu* è chjamendu lu Ghjuvan'Francescu Pesciu. Perchè micca ? Forse ch'ellu feria un bellu bassone... ■

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS  
Immeuble Marevista,

12, Quai des Martyrs de la Libération,  
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email : [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),  
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

#### BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

#### BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

#### Avec la collaboration de :

• Elisabeth Milleliri ([informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr))

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

#### Comité de surveillance :

Philippe Giannari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

**Vous vivez**  
en Centre-Corse,  
dans le Cap,  
la région de Bonifacio  
ou le Sartonais,  
vous avez

une bonne connaissance  
de la vie publique,  
culturelle, associative  
et sportive  
dans votre bassin de vie ?

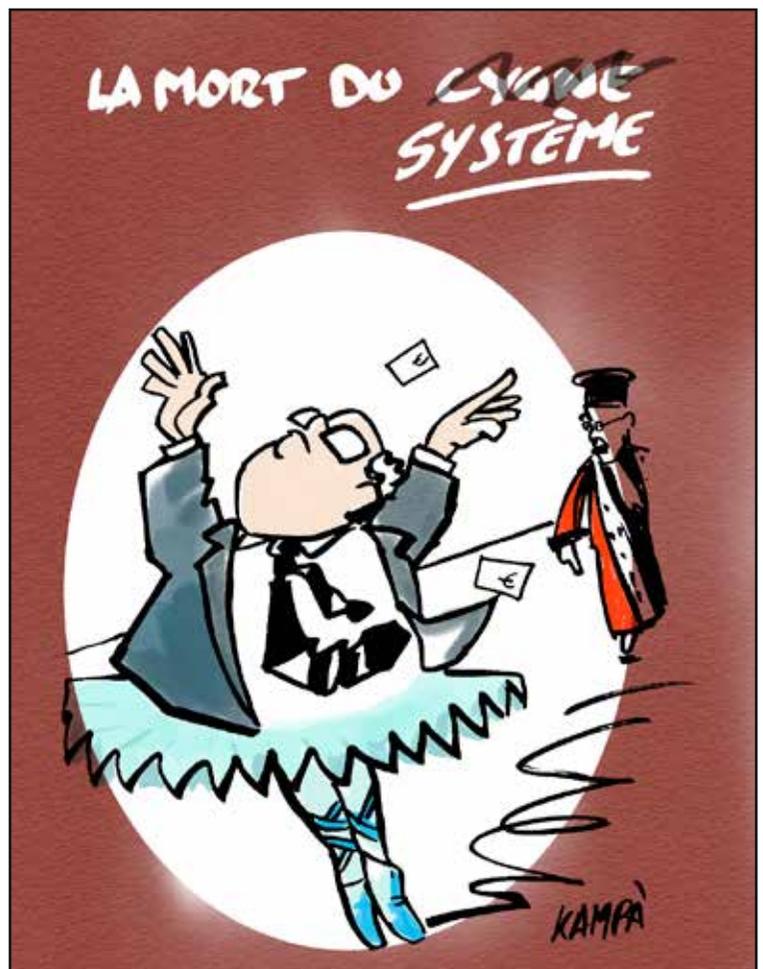
**Vous souhaitez mettre**  
en lumière les initiatives  
qui y voient le jour ?

**Vous aimez écrire et/ou**  
prendre des photos ?

**L'ICN recherche**  
**des**  
**correspondants locaux.**

Écrivez-nous :

[journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)



# L'Assemblea di a Giuventù compose ses rangs



Photo Manon Perelli

**La nouvelle institution réservée aux 16-25 ans sera installée début 2017. Elle vise à donner aux jeunes l'occasion de participer à la vie publique insulaire. Une campagne de recrutement a été lancée pour constituer l'un de ses collèges.**

Donner l'occasion à la jeunesse insulaire de devenir un véritable acteur de la chose publique. Tel est le but de la future Assemblea di a Giuventù dont la création a été actée le 28 juillet dernier par une délibération de l'Assemblée de Corse. Une nouvelle institution réservée aux 16-25 ans qui verra le jour dans les prochaines semaines. Composée de 62 membres, soit autant que dans la future collectivité unique, elle permettra aux jeunes, par le biais de leurs représentants, d'exprimer leurs attentes et aspirations. «C'est une assemblée qui n'a pas seulement pour but la pédagogie à la citoyenneté, mais qui tend également et surtout à faire de la jeunesse une ressource pour l'action publique», souligne Jean-Guy Talamoni, le président de l'Assemblée de Corse. «Nous attendons vraiment de cette assemblée qu'elle apporte une vision nouvelle, celle de la jeunesse, dans les délibérations de l'Assemblée de Corse elle-même, puisque ce qui sera voté par l'Assemblea di a Giuventù aura un prolongement devant l'Assemblée. Cela veut dire que les jeunes influenceront vraiment sur la politique menée dans ce pays», ajoute-t-il.

Après son installation, l'Assemblea di a Giuventù se réunira 3 fois par an. Ses membres seront désignés pour deux ans et divisés en

quatre collèges. Un premier collège sera composé de 21 étudiants de l'Université de Corte, qui seront désignés par les syndicats étudiants. Un deuxième collège comprendra 8 jeunes actifs, désignés quant à eux par les syndicats professionnels. Un collège de 10 lycéens, sera par ailleurs désigné au sein du Conseil académique de la vie lycéenne. Enfin, pour former le dernier collège, 23 candidats individuels seront sélectionnés par un jury composé de Jean-Guy Talamoni, Gilles Simeoni et 13 conseillers territoriaux représentants l'ensemble des groupes de l'Assemblée. Pour ce faire, le 17 novembre dernier, une campagne de recrutement a été officiellement lancée sous le slogan «Fate sente a vostra voce».

Jusqu'au 9 décembre, les jeunes qui souhaitent participer à l'Assemblea di a Giuventù doivent déposer un dossier de candidature spontanée\* auprès de la présidence de l'Assemblée. Les dossiers seront sélectionnés à partir de critères tels que la motivation et les compétences personnelles des candidats, mais prendront aussi en compte l'équilibre sociologique et géographique de la Corse.

Les sélections des 23 jeunes qui formeront ce dernier collège auront lieu courant décembre, avant que l'Assemblea di a Giuventù ne soit officiellement installée en janvier prochain. ■ Manon PERELLI

*\*Tous les renseignements pour faire acte de candidature sont à retrouver sur : [www.corse.fr](http://www.corse.fr)*

**R E P E R E S** Les premiers conseils de jeunes sont apparus dans les années 1960. Ils étaient alors essentiellement de niveau communal. Un deuxième mouvement, de plus grande ampleur, se fait jour dans les années 1980. En 2011, une Assemblée des enfants, destinée aux jeunes scolarisés du CM1 à la 5<sup>e</sup>, voit le jour en Corse, sa visée étant avant tout pédagogique. Adoptée en juillet 2016, la création d'une Assemblée des jeunes de Corse, âgés de 16 à 25 ans, répond au souci « d'envisager la jeunesse comme une ressource politique en soi », d'autant qu'elle apparaît dans l'île « particulièrement concernée par la chose publique ». Le but, expliquait Jean-Guy Talamoni, est cette fois qu'il ne s'agisse plus d'une simple simulation des travaux de l'Assemblée ni d'une sorte de « jeu de rôle » mais bel et bien de permettre aux jeunes « d'agir avec les élus ». Désignée pour une durée de deux ans à compter de sa date d'installation, l'Assemblea di a Giuventù se réunira trois fois par an, durant une journée maximum. Ses membres, désignés dans le respect du principe de parité hommes/femmes, exerceront cette fonction à titre gratuit- leurs frais de déplacement et de repas du midi étant remboursés, sur justificatif, sur la même base que les agents de la CTC. ■ EN

## ÉCONOMIE

### **HANDICRÉA, LE TROPHÉE QUI RÉCOMPENSE L'EMPLOI DES HANDICAPÉS**

**La 8<sup>e</sup> édition des trophées Handicréa s'est tenue le 17 novembre au siège de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) à Bastia.**

Organisé en partenariat avec l'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), ce concours a pour but de valoriser les parcours réussis de créateurs d'activité éligibles aux mesures d'aide à l'insertion des personnes handicapées et les entreprises ayant mis en place un politique incitative d'embauche ou de maintien des personnes handicapées dans l'emploi. Deux catégories de prix sont décernées. Les trophées créateurs sont attribués en fonction de critères tels que le parcours personnel et professionnel du créateur, son originalité, sa capacité à surmonter les difficultés et ses perspectives. Les trophées employeurs récompensent les entreprises ayant développé une politique d'embauche de personnes handicapées et favorisé le maintien de ces emplois. Cette année, 29 dossiers ont été étudiés par le jury qui, au final a décerné 3 prix pour les créateurs d'entreprises et 4 pour les employeurs. « Ces trophées sont très importants car ils marquent la volonté politique de la CTC et de l'Adec en particulier de continuer à œuvrer pour les publics handicapés, pour leur insertion professionnelle et pour le développement de leurs activités économiques. » explique le président de l'ADEC Jean-Christophe Angelini. Et ce d'autant que, souligne Patricia Marinco, déléguée régionale de l'Agefiph « Selon les chiffres de Pôle Emploi, 11% des demandeurs sont en situation de handicap. Ce chiffre ne cesse d'augmenter. À titre d'exemple, en 2009 il n'était que de 8% ». Pour les lauréats dans la catégorie « créateur » Jean-Charles Bianconi, coutelier à Calinzana repart avec le premier prix. Claudie Canada et Christian Harel sont respectivement 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Chez les employeurs ayant mis en place une politique d'accès à l'emploi des personnes handicapées, le prix entreprise de moins de 20 salariés revient à la SARL CF auto Furiani de Pierre Cristofini et à l'association ajaccienne Notre-Dame de l'Assomption de William Nusbaum pour les plus de 20 salariés. Enfin, chez les employeurs ayant une politique de maintien de l'emploi des personnes handicapées, l'entreprise Duclot Reprographie de Daniel Duclot à Biguglia est sacrée dans la catégorie moins de 20 employés, tandis que le restaurant le Moby Dick de Pur-tivechju de Jean Ollandini a conquis le jury dans la catégorie plus de 20 salariés. ■

Pierre PASQUALINI



Photo Télé Paese

### **LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE**

**Le 17 novembre à Furiani, l'Exécutif de Corse a présenté le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) qui doit être soumis en décembre au vote de l'Assemblée de Corse.**

Définir la nouvelle politique de la Corse par le « riacquistu economicu è suciale » cher à la nouvelle mandature, tel est l'objectif du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I). Entamé au printemps dernier ce travail a été co-conduit par le président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) Jean-Christophe Angelini, la présidente de l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) en charge de la coopération transfrontalière et internationale ainsi que de l'innovation, Marie-Antoinette Maupertuis et le président de l'Office des transports (OTC) Jean-Félix Acquaviva. Un schéma élaboré après une trentaine de réunions, la consultation de 200 personnes, entreprises et organisations et qui s'est conclu le 17 novembre par un séminaire au cinéma de Furiani. C'est dans une salle comble que le président de l'exécutif, Gilles Simeoni et le président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy Talamoni accompagnés de plusieurs membres de l'exécutif ont présenté ce document qui deviendra, après le vote à l'assemblée de Corse, le 13 décembre prochain, la feuille de route de l'économie de l'île. C'est à l'économiste et conseiller stratégique auprès du président de l'Adec, Guillaume Guidoni (lire par ailleurs), qu'incombait la tâche de présenter ce schéma au public. Trois grands axes stratégiques ont été retenus. À savoir: agir pour diversifier l'économie; trouver les mécanismes pour une croissance plus équilibrée, notamment entre les territoires et entre les secteurs d'activité et enfin des mécanismes de justice sociale et de solidarité qui permettront l'insertion professionnelle des publics en difficulté sur le marché du travail et notamment les jeunes. « Une fois les trois axes définis, il faut les transcrire dans la réalité, explique Guillaume Guidoni. Et pour ce faire il faut trouver des leviers opérationnels, à la fois sur le financement des entreprises. Nous allons ainsi introduire une plateforme de financement participatif pour implanter ce modèle dans l'économie de la Corse. Ce schéma demandera aussi une restructuration au niveau des entreprises, des secteurs et des territoires. Le dernier point important doit être la rapidité et la simplification des régimes d'aide des différents organismes de la CTC. L'important est de réduire de manière drastique les délais d'accès aux aides pour les entreprises. Il y aura enfin d'autres leviers comme le soutien à l'innovation et à l'économie sociale et solidaire. » Un schéma dont les premiers éléments seront appliqués dès le 1er janvier 2017. ■

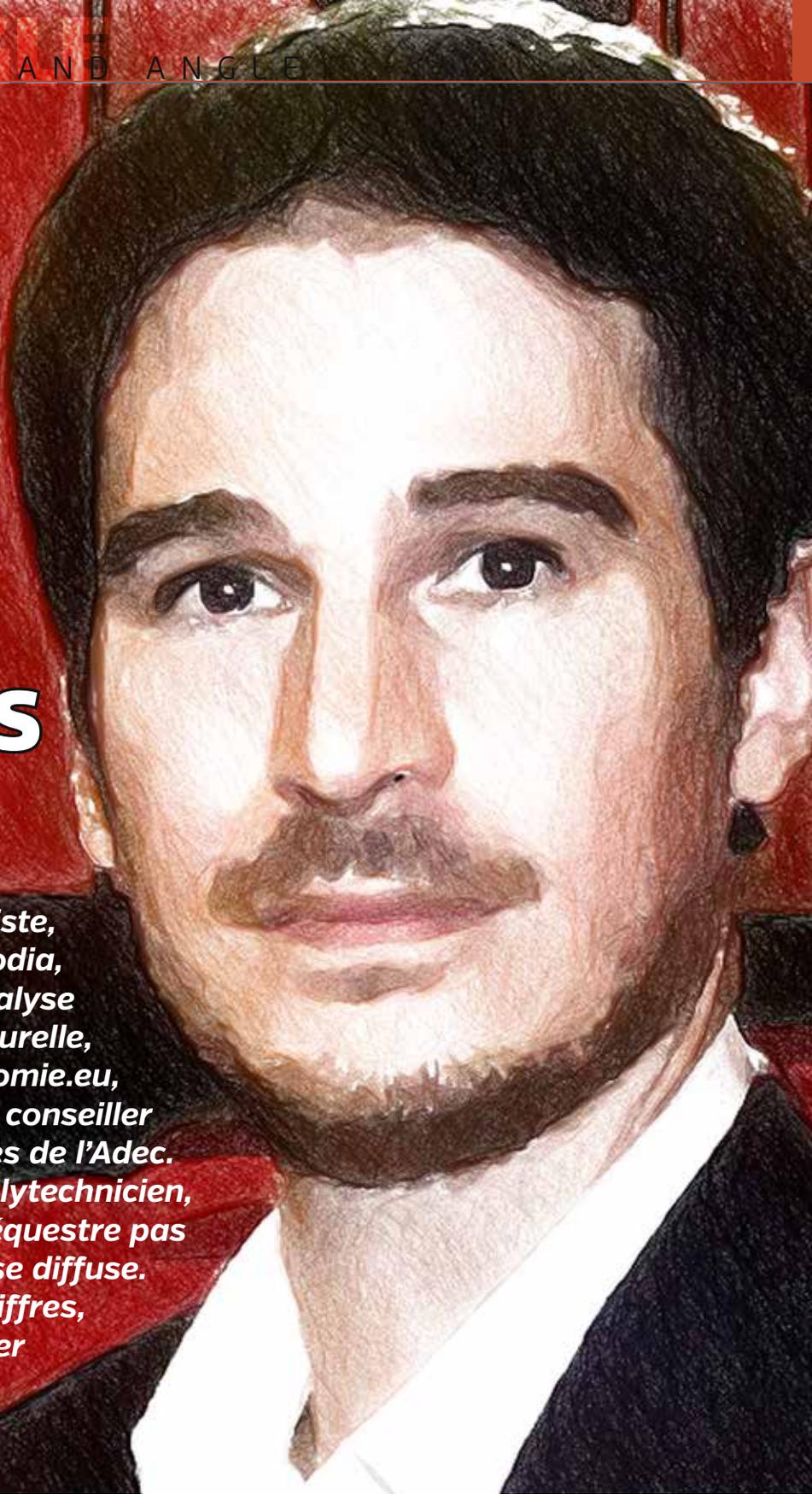
Pierre Pasqualini

GUILLAUME GUIDONI

# Chercher derrière les chiffres

*Economiste,  
co-fondateur de Gecodia,  
cabinet conseil en analyse  
économique et conjoncturelle,  
créateur du site corse-economie.eu,  
Guillaume Guidoni est conseiller  
stratégique auprès de l'Adec.*

*Pour ce polytechnicien,  
le savoir ne se séquestre pas  
mais au contraire se diffuse.  
Et lorsqu'il parle chiffres,  
c'est pour mieux appréhender  
des réalités humaines.*



***Vous suivez avec intérêt l'évolution de l'Islande.***

***Quels sont, à vos yeux, ses traits les plus remarquables?***

Si on a salué sa percée lors du Championnat d'Europe de foot, je trouve l'Islande remarquable en termes de performances économiques -croissance, baisse du chômage... Elle a connu une crise profonde entre 2007 et 2009, mais a malgré tout fait preuve de résilience et su redresser la barre. Ce petit pays, presque un micro-pays, fait partie du club des pays développés. Par ailleurs, cette île montre qu'on peut avoir une petite, voire très petite économie, et pour autant parvenir à des performances économiques positives.

***Le modèle islandais vous paraît-il intéressant pour la Corse?***

On ne peut pas dire: chez eux ça marche, on va faire exactement pareil! En revanche, sans vouloir copier-coller, il y a effectivement des choses

dont on peut s'inspirer, notamment en termes de lisibilité de la politique économique. Et surtout le cas de l'Islande, comme celui de Malte, qui est aussi un bon indicateur, permet de réfléchir à ce qu'on veut comme à ce qu'on ne veut pas. Et de se dire: chez eux ça marche... mais pourquoi ça marche?

Il n'y a pas de modèle parfait. Au niveau social, par exemple, tout n'est pas à garder dans le modèle islandais.

***On a vu, récemment, les travailleuses islandaises dénoncer les inégalités de salaires hommes/femmes...***

Et pourtant, l'Islande est leader en matière d'égalité entre les sexes... Les bonnes questions à se poser sont donc de chercher à savoir pourquoi les Islandais ont tant d'avance sur nous. Et pourquoi, malgré cette avance, ce n'est pas encore satisfaisant.

## « La statistique est précieuse pour appréhender la réalité. »

**L'Islande et Malte démontrent qu'une petite économie n'est pas pour autant une économie à la petite semaine, pour peu qu'on mobilise et exploite correctement ses ressources. Selon vous, qu'est-ce qui aurait pu être mobilisé en Corse et ne l'a pas été? Ou pas assez?**

Ce n'est pas forcément le problème de la mobilisation qui est le plus déterminant. Si les trois îles ont dû faire face à une économie isolée, cela s'est traduit de façons très différentes. Ce qui peut nous différencier le plus des Islandais ou des Maltais c'est qu'eux sont confrontés à l'absence de toute solution de repli par rapport à un Etat, et donc à la nécessité de trouver leurs propres voies de développement, adaptées. Ce qui, en Corse, n'a pas toujours été fait puisqu'on pouvait plus ou moins se reposer -voire s'endormir- sur le coussin de sécurité que peut représenter l'Etat. Lorsque la nécessité est en sommeil, la reprise en main de la sphère économique est moins évidente.

**On constate régulièrement que la Corse est purement et simplement absente de certaines études statistiques. Fatalité ou mal français?**

Le système est comme ça. Il n'y a pas de volonté d'exclure la Corse mais seulement des normes qui ne prennent pas en compte le fait qu'on est petits. D'où un problème de couverture, la difficulté de caractériser la réalité et de trouver les bonnes réponses.

**On entend souvent que «les chiffres et les statistiques, on leur fait dire ce qu'on veut». Et que, dans le cas de la Corse, ils sont surtout un outil de stigmatisation. Votre opinion?**

Je suis tenté de paraphraser une phrase de Churchill à propos de la démocratie, et de dire que la statistique, c'est le pire des systèmes... à l'exception de tous les autres. La statistique est précieuse pour appréhender la réalité. Elle peut être critiquable dans la mesure où elle vise des objectifs élevés mais ne se donne pas les moyens de les atteindre. Lorsque les méthodes ne sont pas adaptées, on est alors dans la «mal-statistique». Ainsi, pour le taux record d'actes racistes qui a été imputé à la Corse, on est dans le cas où, à partir d'une source très limitée, on établit un rapport qui donne une vision biaisée, une mauvaise représentation de la réalité.

**Et la surmortalité par cancer du poumon en Corse corrélée à la réduction de la TVA sur le tabac par la députée Michèle Delaunay?**

Je connais moins les statistiques sur la santé. Mais la question se pose des causes réelles de la surmortalité. Il y a probablement une surconsommation de tabac, mais probablement, aussi, autre chose qu'on ne sait pas caractériser car le taux d'incidence du cancer du poumon dans la population corse n'est pas record par rapport à d'autres régions. Un chiffre n'est qu'un constat au delà duquel il faut aller chercher des causes au lieu de tenter de lui faire dire ce qu'on veut. Là, on ne cherche pas assez ce qu'il y a derrière, et on masque ainsi une partie du problème. Qui se situe, peut-être, au niveau d'un système de soins peut-être moins performant. La statistique est un domaine technique et même très technique, y compris pour le spécialiste, et dont on fait souvent un argument d'autorité. Et certaines études, parfois par manque de temps, produisent des conclusions assez destructrices.

**Qu'attendre, à l'avenir, de Corsica statistica?**

Sa vocation n'est pas de faire doublon ou de se substituer à l'Insee mais d'apporter une complémentarité en couvrant des champs d'analyse qui ne sont pas forcément bien exploités et d'aller plus loin sur les questions du marché du travail, des petites entreprises ou des inégalités de revenu. Il y a aussi une volonté d'être le plus pédagogue possible,

de faire entrer les données obtenues dans le débat public. Bien sûr, on ne va pas forcer les gens à lire des rapports, il faut que chacun prenne ses responsabilités, ait un intérêt pour ces sujets parfois complexes. C'est un processus collectif qui n'est pas nécessairement passionnant, mais qui permet d'y voir plus clair.

**De toutes les idées reçues ou contrevérités sur la Corse, quelle est selon vous la plus navrante?**

Sans conteste «la Corse ne paie pas d'impôt», repris y compris par des personnels «qualifiés» des sphères économique ou médiatiques. La Corse paie sa part. C'est même le territoire où la perception de l'impôt a progressé le plus entre 2004 et 2014, et la pression fiscale y a augmenté plus vite qu'ailleurs.

**Est-on en mesure de faire une balance précise de ce que la Corse coûte à l'Etat et de ce qu'elle rapporte?**

Non. On aimerait bien, pour avoir une vision plus précise et non pour dire «on est bons» ou «on est mauvais». Mais le système statistique, notamment en ce qui concerne les dépenses et recettes de l'Etat au niveau local, n'a pas été bâti pour ça. Ça vaut d'ailleurs pour d'autres territoires que la Corse.

**Pour l'élaboration du SRDE2I, il a été fait appel à l'expression directe du citoyen. Qu'est-ce qui ressort des contributions?**

Ce qui est frappant dans les réponses reçues, c'est le besoin de coordination et de clarification dans le domaine économique et l'aide aux entreprises.

**Vous twittiez en septembre «Ce qui est rageant avec les discussions Corse-Gouvernement c'est qu'on a toujours raison mais Paris est lent du bulbe»...**

Au delà de la provocation, je pense qu'il y a des discussions et que personne n'a toujours raison. Cela dit, force est de constater que lorsqu'on parle de régionalisation de la TVA, du problème des TPE depuis des années, que l'on apporte des arguments, on ne nous écoute pas de façon très attentive. Il y a du retard à l'allumage, une lenteur administrative assez pénalisante, y compris lorsque ce que nous proposons peut concerner d'autres régions. La Corse a un statut qui permet des expérimentations, mais lorsqu'on veut l'utiliser, on se heurte à des réticences alors qu'on devrait pouvoir aller plus loin.

**Que vous inspire la phrase «quand le bâtiment va, tout va»?**

Le bâtiment est un secteur structurant majeur. Mais pour cette raison, il faut avoir la lucidité de le regarder de près, l'encadrer et éviter des mouvements brutaux, mettre en place des stratégies de développement très locales, cohérentes avec les infrastructures, parvenir à une urbanisation rationnelle. Ce d'autant plus que l'anarchie urbaine s'avère très coûteuse en termes de qualité de vie.

**Avec le site corse.economie, vous aviez contribué à rendre l'économie plus accessible. Cette vision d'un savoir à partager, diffuser vous semble-t-elle répandue chez la jeune génération?**

Les jeunes ont un rapport différent de celui de leurs aînés sur la transversalité et le partage des savoirs, et pas seulement dans le domaine économique. S'il est vrai que les jeunes universitaires qui sont en capacité d'apporter une pièce au débat sont encore un peu timides, il ne faut pas qu'ils hésitent. Plus largement, on ne peut qu'espérer voir de plus en plus de gens, jeunes ou des moins jeunes, participer au débat public. ■

*propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI*

«Un chiffre n'est qu'un constat au delà duquel il faut aller chercher des causes au lieu de tenter de lui faire dire ce qu'on veut.»

# Solder les 9 M€ de passif de la Cofremar

**Le 16 novembre, un séminaire s'est tenu à la CTC en présence des acteurs pénalisés par le passif laissé par cette société, aujourd'hui en liquidation, qui gérait un dispositif d'aide à l'export pour les entreprises insulaires.**

**Le préfet de Corse, par la voie du SGAC, a confirmé la mobilisation de l'Etat sur ce dossier.**

**Le ton s'est voulu rassurant pour les entreprises.** Le 16 novembre, un séminaire sur le dossier Cofremar s'est tenu à la CTC sous la houlette du président de l'Office des Transports (OTC), Jean-Félix Acquaviva. Cette société créée en 1996, et gérée par la CMN et l'ex SNCM, était chargée de gérer un dispositif de ristourne à l'export pour les entreprises insulaires, afin de favoriser le développement économique. Pour ce faire, elle gérait pour le compte de l'Office des transports une enveloppe issue de la Dotation de continuité territoriale à hauteur de 2 à 2,5 M€ par an. Or, en 2013, ce dispositif a été jugé illégal par la Chambre régionale des comptes qui a demandé à l'OTC de cesser ses versements dès 2014. Cependant, jusqu'à fin 2015 les entreprises concernées n'ont pas été informées de cette décision et ont de facto continué à considérer, de bonne foi, que ces sommes leur étaient dues. Si bien qu'aujourd'hui le passif lié à ce dossier est estimé à 9 M€ et toucherait environ 80 entreprises insulaires. Devant les représentants des compagnies, des transporteurs et des divers secteurs économiques lésés par cette affaire, Gilles Simeoni, le président de l'Exécutif a dénoncé une «*situation ubuesque*»: «*On a supprimé un dispositif de soutien à l'export sans prévenir les bénéficiaires*». «*Moralement, politiquement et économiquement il est impossible de laisser tomber ces entreprises*», a quant à lui assuré Jean-Félix Acquaviva.

Devant l'urgence de la situation, l'Exécutif a donc décidé de saisir le dossier à bras-le-corps au travers un «*plan de combat*». «*Il*

*s'agit pour nous de se mettre en mode d'état d'urgence pour faire en sorte que l'on puisse trouver dans les semaines et les mois à venir les moyens de régler ce passif*», a détaillé le président de l'OTC, en ne cachant pas que plusieurs difficultés se posent, tant au niveau juridique que financier. Plusieurs étapes seront donc nécessaires pour sortir de ce dossier épineux. Dans les prochaines semaines, un audit sera tout d'abord réalisé pour déterminer avec exactitude les sommes dues. Sur l'aspect juridique, l'Exécutif a par ailleurs annoncé avoir contacté les services de l'Etat afin de trouver une solution qui permette de régler le passif. Présent à ce séminaire, le Secrétaire général aux affaires corses, Benoit Bonnefoi, a alors annoncé que le préfet avait demandé une expertise juridique à la cour administrative d'appel de Marseille. «*L'Etat est auprès de la CTC et de l'OTC pour faire en sorte que les solutions qui sont actuellement en cours de réflexion et de construction puissent être sécurisées*», a-t-il indiqué. Enfin, dans une troisième étape, l'Exécutif entend accompagner les entreprises en difficulté du fait de cette situation. Dès à présent, il compte ainsi mettre en place un dispositif permettant de compenser la contrainte d'insularité, qui trouve une première traduction avec les nouveaux tarifs du fret et la mise en place des tarifs «*Export*» et «*Export +*». «*Ils permettent de manière beaucoup plus sécurisé que le dispositif Cofremar d'avoir une aide à l'export au travers de la délégation de service public maritime*», a expliqué le président de l'OTC. ■ **Manon PERELLI**



Photo Manon Perelli

## Envol vers 10 destinations

**Comme tous les ans, la compagnie aérienne régionale propose aux insulaires de partir à la découverte de l'Europe grâce à des week-ends organisés de début janvier à fin mars. Cette année 10 destinations sont programmées.**

**Envie de découvrir** l'Irlande, la Grèce, Malte, la Croatie, l'Autriche, les Pays-Bas ou l'Italie? Comme chaque année, Air Corsica a présenté le 16 novembre le programme de ses escapades hivernales. Le temps d'un long week-end, du jeudi au dimanche, la compagnie aérienne propose en effet aux insulaires de s'envoler vers de grandes métropoles européennes grâce à des vols directs au tarif unique de 269 \*TTC par personne. «*Cette année, nous proposons bien évidemment les classiques avec Rome, Naples, Venise, Palerme, mais également des nouveautés avec Dublin, Dubrovnik, Athènes, Amsterdam, Malte et Salzbourg. Nous avons vraiment un programme particulièrement intéressant pour permettre aux Corses de s'envoler vers de nouvelles destinations*», souligne Jean-Baptiste Martini, directeur commercial et marketing de la compagnie, expliquant que ces destinations n'ont pas été choisies par hasard. «*Toute l'année*

*nous écoutons le marché et les remontées des agences de voyages. Nous sommes à l'écoute des Corses. La preuve en est: on propose des destinations qui suscitent la plupart du temps un engouement particulier*». Les vols sont de plus proposés, selon lui, à «*une période où les Corses sont plus enclins à voyager*», du premier week-end après les vacances de Noël jusqu'au 26 mars.

Si 5000 sièges sont proposés à la vente sur ces escapades hivernales, quelques heures à peine après l'ouverture des réservations, certains vols affichaient déjà complet. La raison? Cette année, de nombreuses agences de voyages ont acheté des places en prévente pour pouvoir construire des packages avec hôtellerie. «*Il faut donc bien garder à l'esprit que ce n'est pas parce que c'est complet sur le site d'Air Corsica qu'il n'y a plus de place*», insiste Jean-Baptiste Martini. ■ **Manon PERELLI**

**Les billets sont en vente depuis le 16 novembre sur le site [www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com) ou auprès des agences de voyage**



## CREATION DE SOCIETE

N° 01

### SCI « JLT »

Société Civile Immobilière  
Au Capital de 300 Euros  
Siège Social :  
6, bis rue César Campinchi,  
20200 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination Sociale : « **JORIO LEONETTI TRANSACTIONS** » « JLT »

Forme Sociale : Société Civile Immobilière

**Objet Social : La société a pour objet :** La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement. Et généralement tous actes et toutes opérations quelconques en tous lieux pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou en faciliter la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société et notamment toute constitution d'hypothèque ou autre sûreté réelle sur les biens sociaux. Pour la réalisation de cet objet, la gérance peut effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**Capital Social :** 300 Euros

**Gérance :** Mme **JORIO Marie Catherine**, 6 bis, rue César Campinchi, 20200 Bastia  
**Date :** 19/09/2016

La gérance.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/11/2016, il a été constitué une SCI dénommée :

**SCI GARBO**

**Siège social :** Quartier aspretto, 20090 AJACCIO

**Capital :** 10.000 €

**Objet :** L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail de biens immobiliers à usage commercial, professionnel ou d'habitation, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**Gérant :** Mme **CECCALDI Marie Caroline** Les Balcons d'Ajaccio, Aspretto, 20090 AJACCIO

**Cession des parts sociales :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales dans les autres cas.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 03

## S.C.I REVINCO IMMOBILIER

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 1187 Avenue de Borgo,  
Résidence de Revinco, A1,  
20290 Borgo

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière

**DENOMINATION :**

**S.C.I REVINCO IMMOBILIER**

**SIEGE SOCIAL :** 1187 AVENUE DE BORGIO - REVINCO A1 - 20290 BORGIO

**OBJET : L'objet social est :** L'acquisition de biens immobiliers. La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes ses formes y compris la souscriptions ou l'acquisition de toutes action et obligations, parts sociales. Et en général toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

**DUREE :** 99 années.

**CAPITAL :** 1000 euros.

**APPORTS EN NUMERAIRE :** 1000 euros.

**APPORTS EN NATURE :** 0 euros.

**GERANCE :** Est nommé Gérant de la Société : Mr **SUSINI Stéphane André**, né le 04 Novembre 1967 à L'HAY LES ROSES (94) en France, de nationalité Française, majeur, marié sous contrat de mariage le 01 Octobre 2011 à Biguglia avec Mde **SUSINI Née CABOT Delphine Jeanne Elise Désirée**, contrat établi par Maître **CASTELLANI Jean François** à Ile-Rousse en Haute-Corse, le 08 Septembre 2011, régime non modifié depuis ainsi qu'il le déclare, et demeurant 8 Lot. Fleurs des Iles, 20620 BIGUGLIA.

**IMMATRICULATION :** Au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio du 01/10/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** **FMC PIANICCIA**

**Siège :** Route de l'Ospedale, Chemin Analonga, 20137 Porto-Vecchio

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1.000 Euros

**Objet :**

Maçonnerie,  
Gros oeuvre en bâtiment,  
Tous travaux de réparation, clôture entretien,

**Président :** Monsieur **Michel Emmanuel Pierre DEFENDINI**, demeurant Résidence Mare e Monte, BP 7, 20145 SARI SOLENZARA, né le 24 avril 1956 à MARSEILLE (13), de nationalité française

**Directeur général :** Monsieur **Florent Ange DEFENDINI**, demeurant Quartier Fontanaccia, 20145 SARI SOLENZARA, né le 04 novembre 1990 à BASTIA (2B) de nationalité française

**Directeur Général Technique :** Monsieur **Renaud, Hugues CARBONI**, demeurant Migliacciaru, porcellone 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, né le 1er juillet 1966 à AJACCIO (2A), de nationalité française

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

## SAS REVINCO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 1187 Avenue de Borgo,  
Résidence de Revinco,  
Bâtiment A1, 20290 Borgo

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**DENOMINATION :** **S.A.S REVINCO**

**SIEGE SOCIAL :** 1187 AVENUE DE BORGIO, RESIDENCE DE REVINCO, BÂTIMENT A1, BORGIO 20290

**OBJET : L'objet social est :** La gestion et l'exploitation de sites internet, d'applications web, mobile, B to B ou B to C. L'achat et la vente de produits à l'attention des professionnels et des particuliers. La création, l'exploitation, l'animation de sites internet destinés à la mise en relation de propriétaires de biens immobiliers, et de biens mobiliers, matériels et équipements à usage touristiques et de loisirs. La mise en place de plateformes web, applications, permettant la désintermédiation économique, financière, ou commerciale à l'attention de tous les publics. La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ou fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités. La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

**DUREE :** 99 années.

**CAPITAL :** 1000 euros.

**APPORTS EN NUMERAIRE :** 1000 euros.

**APPORTS EN NATURE :** 0 euros.

**GERANCE :** Est nommé Gérant de la Société : Mr **SUSINI Stéphane André**, né le 04 Novembre 1967 à L'HAY LES ROSES (94) en France, de nationalité Française, majeur, marié sous contrat de mariage le 01 Octobre 2011 à Biguglia avec Mde **SUSINI Née CABOT Delphine Jeanne Elise Désirée**, contrat établi par Maître **CASTELLANI Jean François** à Ile-Rousse en Haute-Corse, le 08 Septembre 2011, régime non modifié depuis ainsi qu'il le déclare, et demeurant 8 Lot. Fleurs des Iles, 20620 BIGUGLIA.

**IMMATRICULATION :** Au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/11/2016, il a été constitué une Société

**Dénomination sociale :** **IMMO DECO CORSE**

**Siège social :** VITRICELLO - chemin de Pietralba - 20214 CALENZANA, 20214 Calenzana

**Forme :** SASU

**Siège :** IDC Nom commercial : IDC Capital : 500 Euros

**Objet social :** conseil commercial en agencement décoration mobiliers, décoration intérieur et extérieur, assistance et prestations dans les domaines de la décoration et du second œuvre (salle de bain , cuisine, dressing,...) vente de mobilier intérieur et extérieur ...

**Président :** Madame **Virginie MINOIS** demeurant : 6 cité Ortolli - VENTISERI - 20240, 20240 Ventiseri élu pour une durée indéterminée

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 07

## Société Civile PLAN GEST

Société Civile  
Au capital de 223.000 euros  
Siège social :  
Hameau de Serraggia  
20100 Sartène

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile

**Dénomination sociale :**

**Société Civile PLAN GEST**

**Siège social :** Hameau de Serraggia - 20100 Sartène

**Objet social :** La Société a pour objet la gestion d'un portefeuille de titres apportées à la Société lors de sa constitution, et plus généralement :

L'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société civile ou commerciale.

L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

**Capital social :** 223.000 euros, constitué à concurrence de 1000,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 222.000,00 euros au moyen de l'apport de 10 parts de 100 euros en numéraires, et 2229 parts constituées de titres en nature.

**Gérance :** M. **Pablo GRISWARD PAOLI**

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

**Immatriculation de la Société** au RCS d'AJACCIO.

La Gérance.

N° 08

## AVIS DE CONSTITUTION

AUX TERMES D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2016, IL A ETE FORME UNE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE REPRESENTANT LES CARACTERISTIQUES SUIVANTES :

**OBJET :** La construction, l'acquisition, la cession, la location, la gestion de tous biens immobiliers...

**DENOMINATION :** **VILLA KALLISTÉ**

**SIEGE SOCIAL :** Lieu-dit Funtanaccia - Bâtiment B - Appt 17/18 - 20145 SOLENZARA

**DUREE :** 99 ANS

**CAPITAL SOCIAL :** IL EST FIXE A LA SOMME DE 3.000 EUROS CONSTITUE D'APPORT EN NUMERAIRE, IL EST DIVISE EN 300 PARTS SOCIALES DE 10 EUROS CHACUNE.

**GERANCE :** Monsieur **Gilles Manuel Berdj KRKORIAN**, demeurant 12 allée des Iles à Seine Port (77240)

**CESSIONS DE PARTS :** Toute autre transmission de parts par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé est soumise à l'agrément unanime des autres associés, ceci sans faire de distinction selon la qualité de personnes physiques ou morales de ces héritiers, légataires ou dévolutaires.

LA PRESENTE SOCIETE SERA IMMATRICULEE AU RCS D'AJACCIO.

Pour avis,  
la gérance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 28 octobre 2016, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes : **dénomination** : VITA LIBERTE PROPRIANO, **forme** : Société par Actions Simplifiée, au **capital** de 2.000 euros, dont le **siège social** est sis : 1, rue de la Marine, 20110 PROPRIANO, dont l'**objet** est l'exploitation de tout club de gymnastique, de remise en forme, de fitness, de musculation, de cardio-training, de bien-être, mettant à disposition de sa clientèle tous types d'appareils de musculation et tous autres types d'appareils susceptibles d'assurer le maintien en forme et le bien-être de son utilisateur, dont la durée est fixée à 99 années.

La **présidence** est attribuée à la société **GC VITA LIBERTE, SAS** au capital de 4.886,21 euros, dont le siège est sis 70 Avenue des Peintres Roux, 13012 MARSEILLE, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 751 166 158, représentée par Monsieur Emmanuel GIOBBI.

**Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote** : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. **Existence de clauses relatives à l'agrément des cessionnaires d'actions** :

La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

La **société sera immatriculée** au R.C.S d'AJACCIO.

Pour avis,

## N° 10

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/10/2016, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée **RIVE SUD JET**. **Siège social**: conca, bottaccina 20129 Bastelicaccia. **Capital minimum**: 1000€, **capital initial**: 1000€, **capital maximum**: 5000€. **Objet**: location bateaux. **Président**: M. Julien serge norbert Charavin, conca, bottaccina 20129 Bastelicaccia. **Durée**: 99 ans. Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

## N° 11

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 17 novembre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : Sud Démaquillage, **SIEGE SOCIAL** : Lot Prati 1 - Route d'Alata, AJACCIO [20090]

**OBJET** : Création et entretien d'espaces verts, élagage et démaquillage de tous types de terrains.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL** : 1000 euros  
**PRESIDENT** : Julien CARTA, demeurant Lot Prati 1 - Route d'Alata, AJACCIO [20090],

**AGREMENT** : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

## « ARANCERA »

Société Civile  
d'Exploitation Agricole  
Au capital de 1500 euros  
Siège social :  
Domaine de l'ARANCERA - Folelli  
20213 Penta di Casinca

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/11/2016 à PENTA DI CASINCA au lieu-dit FOLELLI, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dont les caractéristiques sont : **Dénomination sociale** : ARANCERA **Forme** : Société Civile d'Exploitation Agricole

**Capital** : 1500 euros  
**Siège** : Chez COSENZA Denis, Domaine de l'ARANCERA, route royale, Ldt Folelli, 20213 Penta di Casinca

**Objet** : Culture de terres agricoles et l'élevage conformément aux usages agricoles

**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Apports** : Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1500 €

**Gérant** : Monsieur Denis COSENZA, né le 14/12/1988 à BASTIA, de nationalité française, célibataire, agriculteur, demeurant au Domaine de l'Arancera - 20213 PENTA DI CASINCA. Les fonctions de gérant sont d'une durée indéterminée La **société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de BASTIA

**Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts** : Les parts sont librement cessibles entre associés

La **cession des parts sociales** à d'autres personnes ne peut intervenir qu'après l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Pour avis et mention,

Monsieur Denis COSENZA, un des fondateurs.



## N° 13

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SARROLA CARCOPINO en date du 21 novembre 2016, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : CASAPROTEC, **SIEGE SOCIAL** : lieu dit Mandriolu, SARROLA CARCOPINO [Corse]

**OBJET** : L'importation, l'exportation, la représentation, la distribution, la consignation, l'achat, la vente, l'installation et plus généralement le commerce sous toutes ses formes en gros, demi-gros et détail de tous objets, articles, et matériels électroniques d'alarme, de surveillance, de vidéo, d'automatisme actuels ou futurs.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL** : 2000 euros  
**PRESIDENT** : Monsieur Sylvain LELONG, demeurant Leu-dit MANDRIOLU, SARROLA CARCOPINO [Corse],

**COMMISSAIRES AUX COMPTES** : **AGREMENT** : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à SISCO, du 20 novembre 2016 il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dénommée **IND-JEANS** dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Objet** : Le négoce, l'achat, la vente en magasin au détail et Internet, gros, demi-gros, de tous produits manufacturés et notamment d'articles textiles.

L'organisation d'événements à caractère culturel, artistique et commercial.

**Siège Social** : Résidence Santa Régina Casatorra, 20620 Biguglia (Haute-Corse)

**Durée** : 50 ans

**Capital social** : 1000 Euros

**Président** : Monsieur Guy VILLETTE demeurant et domicilié sis BASTIA (Haute-Corse), les logis de Montesoro Bât A5.

**Admission aux assemblées** : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire.

**Transmission des actions** : Les actions sont librement négociables.

**Exercice du droit de vote** : Chaque action donne droit à une voix lors d'une assemblée.

La **Société sera immatriculée** au R.C.S de BASTIA.

## N° 15

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me CORNIER, Notaire à Toulon le 14/11/2016, il a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : 2C2T.

**Siège social** : PROPRIANO [20110], 13 quartier, Terra Nova.

**Objet** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Durée** : 99 ans

**Capital social** : CENT EUROS (100,00 EUR).

**Gérant** : M. Paul TRAMINI, demeurant MARSEILLE [13008] 4 avenue du Chalet.

**Immatriculation** : RCS AJACCIO

Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis,

## N° 16

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/11/2016, il a été constituée une société **Dénomination sociale** : PIERI TP

**Siège social** : Lieu-dit SOMMALU, 20111 TIUCCIA **Forme** : SARL Unipersonnelle

Siège : PIERITP **Capital** : 500 € **Objet social** : Entreprise générale du bâtiment et terrassement

**Gérant** : Monsieur Antoine PIERI, Lieu-dit SOMMALU, 20111 TIUCCIA **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

## N° 17

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU à **DMM** au **capital** d'1euro **Siège social** : Résidence Costa d'Oro Bt E lot 211, RN 198, FOLELLI, 20213 PENTA DI CASINCA - **Objet social** : tous travaux de maçonnerie générale - **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S de BASTIA - **Président** : Tiago Manuel LOPES DA SILVA.

## J deux M

Société Civile Immobilière  
Au capital de 500 euros  
Siège social : U Centru,  
Route de Bastia,  
20137 Porto-Vecchio

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à PORTO-VECCHIO du 14 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : J deux M  
**Siège social** : U Centru, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social** : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**Durée** : 99 ans

**Gérance** : M. Jean-Louis Christian BAR-RAQUE demeurant 15 Lotissement A Trinita, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio.

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation** : RCS Ajaccio.

La Gérance,

**Votre publicité dans l'ICN !**

2 parutions sur 2 semaines !  
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

**80€**

**Vous ici !**

Format carte de visite (hauteur)  
85 mm x 55 mm - (Une colonne)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47

jfa@corse-information.info  
55 mm

## N° 19

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée dénommée **SARL P.E.L.S**

**FORME** : Société à Responsabilité Limitée  
**SIEGE SOCIAL** : Centre d'Affaires Agis, Immeuble IMHOTEP, 13 lotissement Arbutetta, 20620 BIGUGLIA.

**OBJET** : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières, la constitution de toutes sociétés, l'acquisition de la pleine propriété et/ou de droits démembres sur toutes valeurs mobilières, par voie de cession, d'apport, d'échange ou autrement, le placement de ses fonds disponibles, le financement des affaires dans lesquelles elle est intéressée ; La fourniture de services, de conseils, ainsi que toutes opérations de trésorerie vis-à-vis des filiales et sous-filiales placées, directement ou indirectement, sous son contrôle.

**DUREE** : 99 années

**CAPITAL** : 500 euros

**GERANCE** : M. Saïd YAZGHI, demeurant 1 Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia

**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

## MODIFICATION GERANT

N° 20

### POMPES FUNEBRES SANTA CATALINA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social : 10, rue Maréchal Juin  
20137 Porto-Vecchio  
412 636 417 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Novembre 2016 :

L'article 22 des statuts - « Nomination du premier gérant » a été supprimé.

Le nom de Pascal Jean-André CARLI GIANNOTTI, ancien Gérant, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par ceux de :

- EBRARD Marguerite Anne Marie, demeurant Villa « U Pinonu », Campiccioli, 20137 Porto Vecchio, qui a été nommée premier gérant par l'assemblée générale, pour une durée indéterminée,

- Frédéric André CARLI GIANNOTTI, demeurant Lieudit Chjusella - Muratello, 20137 Porto Vecchio, qui a été nommé co-gérant par l'assemblée générale, pour une durée indéterminée.

Ces nominations prennent effet le 1er novembre 2016.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis,

N° 21

### CARRIERE CENTRE CORSE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 60.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Pasciolone,  
RN 200 - 20250 Poggio di Venaco  
498 896 737 RCS Bastia

Aux termes de l'assemblée Générale Extraordinaire du 31/10/2016, il a été décidé :

- de nommer Monsieur Paul André MARIANI, demeurant RN 193 - 20231 VENACO, en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Jean-Marie SIALELLI, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BASTIA.

N° 22

### AUX DELICES DES FALAISES

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social :  
11, Quai Bando Del Ferro  
20169 Bonifacio  
RCS Ajaccio 799 996 020

Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2015, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Stéphane JOURDEN de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Jean Baptiste, Paul LANTIERI, demeurant Vallée Saint Julien - 20169 BONIFACIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Jean Baptiste, Paul LANTIERI a été substitué à celui de Monsieur Stéphane JOURDEN.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 23

### SOCIETE SANT ANGIULU

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000.00 €  
Siège social : Immeuble de la Poste  
Place Doria, 20217 Saint-Florent  
451 359 939 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2016 : Monsieur Frédéric BOBIS, demeurant Résidence FIOR DI MACCHIA - Bâtiment 20200 BASTIA a été nommé gérant en remplacement de Madame Marianne RODRIGUEZ, gérant démissionnaire avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
la Gérance.

N° 24

### GUIDONNA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7000.00 €  
Siège social : 9, rue Longue  
20169 Bonifacio  
801 448 366 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2016 :

- A la suite de la démission de Monsieur Vincent COLONNA, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
la Gérance.



N° 25

### TERRASSES DE PANATE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social :  
Route de Saint Pancrace  
20250 Corte  
531.382.109 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 26 octobre 2016, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Julien RINIERI intervenu le 22 août 2016 et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Simone RINIERI épouse GRIMALDI, demeurant Résidence Agnarello, Route de Pietrosella, 20166 PIETROSELLA, pour une durée illimitée.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 26

### AVIS

Suite AGE en date du 13 octobre 2016, les associés de la SARL LIFE sise Immeuble Crucivia, Rond-point de Prunete, RN 198, 20221 CERVIONE, capital 1000 euros, Siret : 81867802100010, ont décidé de la démission de Mme FERRETTI Sandra de ses fonctions de cogérante à compter du 13 octobre 2016. Et de modifier les statuts en conséquence. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 27

### GR COIFFURE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 4 rue des Pêcheurs  
20110 Propriano  
812 943 926 RCS Ajaccio

Par décision du 27 octobre 2016, l'associée unique a transféré le siège social du 4 rue des Pêcheurs, 20110 PROPRIANO au Centre Commercial, Port de Toga, 20200 BASTIA à compter du 27 octobre 2016, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 812 943 926 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bastia. Gérance : Monsieur Alain GRANGE, demeurant 20110 VIGLIANELLO.

Pour avis, la Gérance.

N° 28

### TV PRECISION

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1500 euros  
Siège social : Lieu-dit Porcellone,  
20243 Prunelli di Fiumorbu  
821 338 910 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2016, l'associée unique a décidé : de transférer le siège social du Lieu Dit Porcellone, 20243 Prunelli Di Fiumorbu au Zi de Migliacciaro, 20243 Prunelli Di Fiumorbu à compter du 7 novembre 2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 29

### PIERRE CULIOLI

S.A.S. au capital de 10.000 € euros  
Siège social : Route de Renajolo,  
Muratello, 20137 Porto-Vecchio  
R.C.S. : Ajaccio 531 290 567

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2016, l'associée unique a décidé de transférer le siège social Route de Renajolo, Muratello, 20137 PORTO-VECCHIO au : Centre d'activité du Stabiacciu, lieu-dit Mazzetta, 20137 PORTO-VECCHIO à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 30

### SAS ATELIER RNB

SAS au capital de 1000,00 Euros 6bis  
Bd Fred Scamaroni, 20000 Ajaccio  
798524468 R.C.S. Ajaccio  
Sigle : Atelier RNB

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 6 avenue Beverini-Vico, 20000 Ajaccio à compter du 01/12/2016. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 31

### SCI LVMG

Au capital de 100 €  
Siège social : La Cardiosia  
Route de la Gare  
20 240 Ghisonaccia  
RCS Bastia 792 955 213

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Selon délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01 novembre 2016 de la SCI LVMG enregistrée sous le numéro Siren 792 955 213. Le siège social est transféré de :

La Cardiosia - Route de la Gare - 20240 GHISONACCIA,

A l'adresse suivante : Bât G - les 4 Portes - 20137 PORTO-VECCHIO,

A compter du 01 Novembre 2016.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour Avis, La Gérance.

N° 32

### SCI ARENA CIPINELLU

Société Civile  
Au capital de 3000,00 Euros  
Impasse Marie Pitiot,  
69390 Vourles  
802763979 R.C.S. Lyon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15 Les Hauts de Baracci, 20113 OLMETO à compter du 07/11/2016. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : **Objet** : La propriété, la gestion, l'exploitation par bail, la location d'immeubles et de meublés **Durée** : 99 ans La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

## MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 33

### EMMANUELLI BUREAUTIQUE

MICRO-INFORMATIQUE  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 152.449 euros  
Siège social : RN 193, Casatorra,  
20620 Biguglia  
326 142 437 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2016 et du procès-verbal de la gérance du 7 novembre 2016, le capital a été réduit de 38.112,50 euros pour le porter de 152.449 euros à 114.336,50 euros par voie de rachat et annulation de 50 parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de 2000 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

\* **Ancienne mention** : le capital est fixé à la somme de 152.449 euros, divisé en 200 parts sociales de 762,25 euros chacune ;

\* **Nouvelle mention** : le capital est fixé à la somme de 114.336,50 euros, divisé en 150 parts sociales de 762,25 euros chacune. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 34



**Me Alain SPADONI,  
Olivier LE HAY  
et Charles SANTUCCI**  
Notaires Associés à AJACCIO  
LE REGENT,  
3, Avenue Eugène MACCHINI

### AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé, de la S.C.P "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 08/12/2015 enregistré et publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 29 décembre 2015 Vol 2015P N°8339, il a été procédé à l'augmentation de capital de la société Civile Immobilière MARLINE Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'AJACCIO n°812 885 861 dont le siège social est à AJACCIO 20090,23 Avenue Maréchal JUIN Chez Madame EUVARD Villa Marline.

Apports de biens immobiliers : Pour la totalité en nue-propriété par Madame Danièle EUVRARD et la totalité en usufruit par Madame Pascaline FUMAROLI Veuve de Monsieur Marcel Xavier EUVRARD nouvelle associée d'un bien immobilier sis à :

BASTELICA[20119] Section A N°59 lots 1, 2, 3 chiarella  
L'article 7 Apport a été modifié en conséquence  
L'article 8 Capital Social a été modifié en conséquence :

il a été décidé d'augmenter le capital social de 1000,00 € à 66.000,00 €

Pour avis,  
Me Olivier LE HAY,  
Notaire Associé.

N° 35



### SCP MAMELLI

Notaires  
20217 Saint Florent  
Tel : 04.95.37.06.00

### ELIDOLIA

Société Civile Immobilière  
Capital : 40.500,00 €  
Siège : 9 rue de la Miséricorde  
20200 Bastia  
RCS Bastia 812 063 022

### AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 17 novembre 2016, le capital social a été porté de 500,00 € à 40 500,00 € par voie d'apport en nature des biens suivants : A BASTIA [20200] Dans un immeuble sis 9 rue de la Miséricorde cadastré AO-133 les lots 13 (magasin), 14 (cave) et 15 (pièce).

Les articles "Apports" et "Capital" des statuts ont été modifiés en conséquence.

\* Ancienne mention : 500,00 €.

\* Nouvelle mention : 40.500,00 EUR.  
Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis et mention,  
Maître Vannina MAMELLI,  
Notaire.

N° 36

### SOCIETE CORSE INSTALLATION BENETTI VALENTINO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7623 euros  
Siège social : Parc Berthault  
Résidence les Cèdres, Lot 559  
20000 Ajaccio  
439 505 785 RCS Ajaccio

Par décision de la gérance du 15 novembre 2016, le capital social a été réduit de 7623,00 euros à 5717,25 euros par rachat et annulation de 125 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition.

Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio à l'issue de la présente publication.

Pour avis, la Gérance.

N° 37

### SOCIETE D'EXPLOITATION D'APRES VENTE BENETTI

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social : Parc Berthault  
Résidence Les Cèdres, Lot 559  
20000 Ajaccio  
382 793 230 RCS Ajaccio

Par décision de la gérance du 15 novembre 2016, le capital social a été réduit de 7622,45 euros à 5061,30 euros par rachat et annulation de 168 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition.

Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio à l'issue de la présente publication.

Pour avis, la Gérance.

N° 38

### S.A.S. CANOPEE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 8.000 €  
Siège social : Porto-Vecchio (20137)  
La Poretta  
752 609 644 R.C.S. Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 NOVEMBRE 2016 a décidé de réduire le montant du capital social de 8000,00 euros à 5000,00 euros par voie de suppression de 300 Actions. L'article 8 des statuts sera modifié en conséquence. Les créanciers ont 20 jours pour former opposition auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 39

### APMR

SARL au capital de 10000 €  
Siège social : Maggina Tre Altare,  
20219 Vivario  
514 492 750 RCS de Bastia

L'AGE du 03/11/2016 a décidé : de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **OPENFLOOR** de transférer le siège social de la société **19 bis, rue de l'université, 93160 Noisy-le-Grand**, à compter du 03/11/2016 Radiation au RCS de Bastia et réimmatriculation au RCS de Bobigny

N° 40

### SARL «VAITA HOTEL»

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622 €  
Siège Social : Plage de Bussaglia  
20147 Serriera  
RCS Ajaccio 377 649 215

### Avis d'augmentation de capital, de changement de dénomination sociale et de transfert de siège social

1. Aux termes d'un acte en date du 15 octobre 2016, l'indivision Sabiani-Bernardini a fait apport à la société d'un fonds de commerce de location de meublés moyennant l'attribution de 260 parts sociales de 15,244 euros chacune à créer à titre d'augmentation de capital sous réserve de la vérification et de l'approbation de l'apport par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

2. L'assemblée générale extraordinaire des associés a, le 22 novembre 2016 approuvé et accepté les termes du contrat d'apport, l'évaluation et la rémunération des apports eux-mêmes au vu du rapport établi par la société DALAKUPEYAN & ASSOCIES, commissaire aux apports désigné à l'unanimité des associés aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 mars 2016. Elle a en conséquence constaté l'augmentation du capital et modifié corrélativement les statuts de la société.

3. L'assemblée générale extraordinaire des associés a, le 22 novembre 2016 décidé de modifier le dénomination sociale.

4. L'assemblée générale extraordinaire des associés a, le 22 novembre 2016 décidé de transférer le siège social.

4. Les articles 3,4,6,7 et 9 des statuts sont modifiés de la façon suivante :

#### Article 3 – Dénomination sociale

\* ancienne mention :

La dénomination de la société est : VAITA HOTEL.

\* nouvelle mention :

La dénomination de la société est : VAITA MARINA .

#### Article 4 – Siège social

\* ancienne mention :

Le siège social est fixé : Porto – 20150 OTA .

\* nouvelle mention :

Le siège social est fixé : tour d'Albion immeuble le Windsor- 4 bd Fred Scamaroni- 20000 AJACCIO .

#### Article 6 – Capital

ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de sept mille sept cent vingt deux euros [7 622 €].

I – II est divisé en 500 parts sociales, entièrement libérées.

nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de onze mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros et quarante quatre cents, [11 585,44 €].

I – II est divisé en 760 parts sociales, entièrement libérées.

Article 7 – Apports

ancienne mention :

Lors de la constitution de la société, il a été apporté en numéraire déposé conformément à la loi au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société, à la Banque Populaire Provençale et Corse, Agence de CARGESE :

- Par Mr Guillaume LECA, la somme de Trois Mille Huit Cent Onze euros [3811 euros]

.../...

- Par Mme Julia LECA épouse BERNARDINI, la somme de Trois Mille Huit Cent Onze euros [3811 euros]  
Soit au total la somme de 7622 euros.

\* nouvelle mention :

Lors de la constitution de la société, il a été apporté en numéraire déposé conformément à la loi au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société, à la Banque Populaire Provençale et Corse, Agence de CARGESE :

- Par Mr Guillaume LECA, la somme de Trois Mille Huit Cent Onze euros [3811 euros]

- Par Mme Julia LECA épouse BERNARDINI, la somme de Trois Mille Huit Cent Onze euros [3811 euros]

Soit au total la somme de 7 622 euros. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2016, il a été apporté par Mademoiselle Bernardini Carla et Madame Casalunga Livia un fonds de commerce de location saisonnière de meublés situé Plage de Bussaglia 20147 Serriera, d'une valeur de 85.000 €.

#### Article 9- Parts sociales

\* ancienne mention :

Les parts sociales sont attribuées comme suit :

- A l'indivision de Mr LECA Guillaume représentée par Mme MALIKI Suzanne, pour 250 parts sociales numérotées de 1 à 250

- A l'indivision de Mme LECA Julia épouse BERNARDINI représentée par Mlle CASALONGA Livia, pour 250 parts sociales numérotées de 251 à 500.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500

\* nouvelle mention :

Les parts sociales sont attribuées comme suit :

- Madame Casalunga Livia épouse Sabiani : 380 parts sociales numérotées de 1 à 380 ;

- Mademoiselle Bernardini Carla : 380 parts sociales numérotées de 381 à 760 ;

**Total égal au nombre de parts composant le capital social : 760.**

Pour avis,  
La Gérance.

N° 41



### Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes Supérieures  
Spécialisées

### TOGA LOCATION NAUTIQUE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 22867,35 euros  
Siège social :  
Port de Plaisance de TOGA  
20200 Bastia  
422 537 753 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20/10/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social de la société qui sera désormais :

- "La prise de participation dans toutes sortes de sociétés, civiles commerciales ou autres.

La location, la vente neuves et occasions, de voiture, vélos, bateaux avec ou sans skipper, motos, jets skis.

La vente de pièces détachées et accessoires pour bateaux, autos et motos.

L'organisation de promenades et excursions en mer."

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

**PHARMACIE  
LEONETTI-ORABONA**  
S.E.L.A.R.L. de pharmaciens  
Au capital de 74.395,12 €  
Siège Social :  
Lieu-dit Paradisa Casatorra,  
Résidence Parc Floral  
20620 Biguglia  
R.C.S. Bastia 383 890 555

L'A.G.E. réunie le 13/10/2016 a décidé de :  
- remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "PHARMACIE LEONETTI - FRANCESCHI" par "PHARMACIE LEONETTI-ORABONA"

- nommer en qualité de nouvelle cogérante Mme Sophie Emilie Laurence ORABONA demeurant à Résidence Rogliano, Chemin de Montepiano, 20200 BASTIA, à compter de ce jour et ce pour une durée illimitée en remplacement de Mme Angèle, Toussainte MASSONI (épouse FRANCESCHI), démissionnaire. Les fonctions de Mr Jean-Louis LEONETTI sont maintenues.

Par conséquent les articles 2 et 31 des statuts sont modifiés.

Pour avis, La Gérance.

**"IMMO CORSICA GESTION"**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 1000 €  
Siège social :  
8, Rue Jean-Baptiste MARCAGGI  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio : 534 649 504

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2016, il résulte que :

L'objet social a été modifié à compter du 15 novembre 2016 pour :

« L'exploitation de marques et enseignes immobilières sous forme directe, ou licences. L'exploitation de systèmes multimédias.

L'activité d'agence immobilière, notamment l'activité d'administration de bien, la gestion immobilière, toutes prestations annexes à cette dernière activité, le conseil et l'assistance en matière financière et immobilière, la transaction immobilière.

La dénomination sociale a été modifiée à compter du 15 novembre 2016 pour : **IMMO-CORSICA GESTION TRANSACTIONS.**

Les articles « Article 2 - Objet social » et « Article 3 - Dénomination sociale » des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

**Société Civile Immobilière  
MATRA**  
Au capital de 99 €

L'Assemblée générale du 31/10/2016 a transféré le siège social :

\* Ancien : 9 rue de l'Epoque - 93220 Gagny

\* Nouveau : Lieu-dit Casa Suprana 20270 MATRA.

Elle a pris acte de la démission de Mme Lucette TOMASI de ses fonctions de cogérante ce même jour, M. Michel PALMIERI demeurant Lieu-dit Casa Suprana - 20270 MATRA restant seul gérant.

Statuts mis à jour au RCS Bastia n° 443 247 408.

**FRANREVI**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 425.000.00 €  
Siège social : C/O Mr RENE SAVELLI  
Chemin de Borgo, Monticello  
20220 Ile-Rousse  
392 171 021 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er octobre 2016, il résulte que : Monsieur René SAVELLI, demeurant Route de Borgo, 20220 Monticello, a été nommé directeur général de la société

Et, la société REZZA INVESTISSEMENTS, dont le siège est à L'ILE-ROUSSE (Corse) 8 rue Notre Dame, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 818 687 030, représentée par son Président, Monsieur Alexandre PARDINI, a été nommée directeur général délégué de la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

**IBF**  
SARL au capital de 5000,00 Euros  
Les Marins de Porticcio - BP 12,  
20166 Porticcio  
492428685 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 02/11/2016 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 02/11/2016  
Nouvel objet social : La direction de l'exécution du contrat de travaux ou DET ; l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC) ; l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement (GPA). Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

**U LUSTINCONU**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Lieu-dit Lustincone,  
20270 Aléria  
795 275 700 RCS Bastia

Par acte sous seing privé du 29 septembre 2016, la société L'ALLEGRIA, SARL au capital de 7.622,45 euros, immatriculée 347 399 825 RCS BASTIA, représentée par son gérant Monsieur BERNARDI Jimmy a donné en location-gérance à la société U LUSTINCONU, SAS au capital de 2.000,00 euros, immatriculée 792 275 700 RCS BASTIA, représentée par son président Madame Valérie DOMINICI, un fonds de commerce de bar, restaurant, cabaret spectacle, sis VIX, 20240 GHISONACCIA, à compter du 1er octobre 2016 pour une durée de trois mois non renouvelable tacitement.

Pour avis, Le Président.

**PROCHAINE PARUTION**  
02/12/2016 - N°6642



**Albert PELLEGRINI**  
Avocat à la Cour  
Port de Plaisance de Toga - bât. A2  
20200 Bastia  
Tél 04.95.32.05.85  
Fax 04.95.32.13.35

**LOCATION-GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/11/2016 à CORTE, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Bastia le 21/11/2016, bordereau dossier 2016 27977, référence 2016 A 00021, la Société LE REFUGE, SARL au capital de 7.622,00 euros, dont le siège social est Vallée de la Restonica 20250 CORTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 391 756 111 a confié à : la Société Le Relais des Lacs, SARL au capital de 13.720,41 euros, dont le siège social est 1, Avenue Jean NICOLI 20250 CORTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 410 357 099,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'Hotel-Restaurant situé Route de la RESTONICA 20250 CORTE, connu sous le nom "LE REFUGE" ;

Pour une durée de 3 ans à compter du 01/03/2017.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,  
Le Relais des Lacs,  
le locataire-gérant.



**FIN DE LOCATION  
GERANCE**

Il a été mis fin, le 31 octobre 2016, à la location-gérance consentie aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/05/2016 à Saint-Florent, par lequel Mme Patricia GASPARETTI, gérante de la SARL LE GRAND BLEU [immatriculée 480 134 439 au RCS de Bastia], domiciliée à U Molu à Saint-Florent [20217], avait donné en location gérance : A M. Daniele GIOVINAZZO, demeurant 71 les Hauts de Mormorana à Borgo [20290], gérant de la SARL DGL [immatriculée 820 365 062 au RCS de Bastia], un fonds de commerce de Bar à vins, petite restauration, vente de vins, restaurant, sis et exploité Route du Port, lieu-dit « La Ville », à Saint-Florent [20217]. Pour une durée de 6 mois fermes à compter du 02/05/2016 et jusqu'au 31/10/2016.

Pour avis,

**RESILIATION  
DE LOCATION-GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 31/10/2016, intervient la résiliation du contrat de location gérance entre la Société SANT ANGIULU. Loueur immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 451 359 939 et la Société STELLA 2B - locataire Gérant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 535 329 965.

Portant sur le fonds de commerce de Débit de Boissons de IVème Catégorie - Piano Bar sis Immeuble de la Poste, Place Doria, 20217 SAINT FLORENT [HAUTE-CORSE], plus connu sous l'enseigne «LA VISTA».

Pour insertion.

**POURSUITE  
DE L'ACTIVITE SOCIALE**

**4.M.G.**

**S.A.S. au Capital de 2.000 €**  
Siège Social : Quartier Francescoli  
20135 Conca  
R.C.S. : Ajaccio 798 084 174

Aux termes d'une délibération en date du 02/10/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

**SARL MACONNERIE PIERI**  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Zone Artisanale  
RT 50, 20250 Corté  
RCS Bastia 533 851 457

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2016, les Associés ont décidé en application de l'article L.223-42 du code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du RCS de Bastia.

**LE BETON DESIGN**  
S.A.S. au capital de 1.500 €  
Siège social : 2, Voie Romaine  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 810 136 994

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2016, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Présidente.





**FRANCE-AJACCIO :  
SERVICES DE NETTOYAGE ET D'HYGIÈNE**

**AVIS DE MARCHÉ**

**SERVICES**

**DIRECTIVE 2004/18/CE**

**Section I : Pouvoir adjudicateur**

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact** AIR Corsica

Point(s) de contact : AIR Corsica

À l'attention de : Colonna J.-F. Aéroport Napoléon Bonaparte,

BP 505 - 20186 Ajaccio - France

Téléphone: +33 495290769

E-mail: [jfcolonna@aircorsica.com](mailto:jfcolonna@aircorsica.com) Fax: +33 495290787

Adresse(s) internet: <http://www.aircorsica.com>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** Auprès du point de contact susmentionné

**Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être obtenus :**

Auprès du point de contact susmentionné

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Auprès du point de contact susmentionné

**I.2) Type de pouvoir adjudicateur**

Compagnie aérienne constituée sous la forme d'une SAEML

**I.3) Activité principale** Transport aérien

**Section II : Objet du marché**

**II.1) Description**

**II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :**

Marché de prestations de nettoyage et d'entretien.

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation**

**Services - Catégorie de services :** Services d'entretien et de réparation

**Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services :** Air Corsica - Aéroport Napoléon Bonaparte - 20186 Ajaccio Cedex 2.

**II.1.3) Information sur le marché public :** L'avis concerne un marché public

**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions**

Marché de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et aéronefs.

**II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

[90900000] Service de nettoyage et d'hygiène

**II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

**II.1.8) Lots**

**Division en lots :** Oui - Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

**II.1.9) Variantes - Non**

**II.2) Quantité ou étendue du marché**

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :**

Services de nettoyage de locaux et d'aéronefs. Le marché comporte 6 lots et s'étend sur une durée de 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**II.2.2) Information sur les options - pas d'option**

**II.2.3) Reconduction**

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :** Oui

**Nombre de reconductions éventuelles: fourchette :** entre 1 et 2

Dans le cas de marchés de fournitures ou de services susceptibles d'être reconduits, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs : en mois : 48 [à compter de la date d'attribution du marché]

**II.3) Durée du marché ou délai d'exécution des travaux** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Information sur les lots**

**Lot n°: 1**

**Intitulé :** Locaux sis dans l'emprise de l'Aéroport Napoléon Bonaparte à Ajaccio

**1) Description succincte**

Nettoyage et entretien des locaux utilisés par le pouvoir adjudicateur et sis dans l'emprise de l'Aéroport Napoléon Bonaparte à Ajaccio.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage et entretien des locaux utilisés par le pouvoir adjudicateur et sis dans l'emprise de l'Aéroport Napoléon Bonaparte à Ajaccio. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 2**

**Intitulé :** Locaux sis dans l'emprise de l'Aéroport Bastia-Poretta

**1) Description succincte**

Nettoyage et entretien des locaux utilisés par le pouvoir adjudicateur et sis dans l'emprise de l'Aéroport Bastia-Poretta.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage et entretien des locaux utilisés par le pouvoir adjudicateur et sis dans l'emprise de l'Aéroport Bastia-Poretta à Bastia. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 3**

**Intitulé :** Nettoyage avions night stop aéroport d' Ajaccio Napoléon Bonaparte

**1) Description succincte**

Nettoyage avions night stop aéroport d' Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions night stop aéroport d' Ajaccio Napoléon Bonaparte. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 4**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 5**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 6**

**Intitulé :** Nettoyage avions night stop aéroport d' Ajaccio Napoléon Bonaparte

**1) Description succincte**

Nettoyage avions night stop aéroport d' Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions night stop aéroport d' Ajaccio Napoléon Bonaparte. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 7**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 8**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 9**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 10**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 11**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 12**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 13**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 14**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 15**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 16**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 17**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Bastia Poretta. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 18**

**Intitulé :** Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte

**1) Description succincte**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90900000 [Service de nettoyage et d'hygiène]

**3) Quantité ou étendue**

Nettoyage avions type Z Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte. La durée s'étale sur 2 ans renouvelables par le pouvoir adjudicateur à 2 reprises pour des périodes de maximum 1 an chacune.

**4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement** Début 28.1.2017. Fin 27.1.2021

**Lot n°: 19**

**Intitulé :**

2. Modalités techniques environnementales telles que prévues dans les documents de la consultation. Pondération 20  
 3. Autres modalités techniques telles que prévues dans les documents de la consultation. Pondération 40  
**IV.2.2) Enchère électronique** - non  
**IV.3) Renseignements d'ordre administratif**  
**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**  
 20160801SG  
**IV.3.2) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif**  
**IV.3.3) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**  
 19.12.2016 - 16:30  
**IV.3.4) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**  
**IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**  
 français.  
**IV.3.6) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre en jours :** (à compter de la date limite de réception des offres)  
**IV.3.7) Modalités d'ouverture des offres**  
**Date :** 20.12.2016 - 9:00  
**Lieu :** Aéroport Napoléon Bonaparte – BP 505- 20186 Ajaccio – Corse – France  
**Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres :** non  
**Section VI : Renseignements complémentaires**  
**VI.1) Renouvellement**  
**Il s'agit d'un marché renouvelable :** oui  
**calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :** 24- 48 mois.  
**VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne**  
**Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union eu-**

**ropéenne :** non  
**VI.3) Informations complémentaires**  
**VI.4) Procédures de recours**  
**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**  
 Tribunal administratif de Bastia villa Montépiano  
 20407 Bastia Cedex France  
 E-mail: greffe.ta-bastia@juradam.fr Téléphone: +33 495328866  
 Fax: +33 495323855  
**VI.4.2) Introduction des recours**  
**Précisions concernant les délais d'introduction des recours :** Les personnes susceptibles d'être lésées par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence et ayant intérêt à conclure le présent marché peuvent exercer, avant sa conclusion, le référé précontractuel prévu à l'article L. 551-1 du code de justice administrative.  
 Après en avoir reçu notification, les personnes concernées disposent d'un délai de deux mois pour introduire un recours contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur proposition [article R. 421-1 du code de justice administrative].  
 Après l'attribution du présent marché, les personnes qui ont un intérêt à conclure le contrat et qui sont susceptibles d'être lésées par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence peuvent exercer le référé contractuel prévu à l'article L. 551-13 du code de justice administrative.  
**VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**  
 Greffe du tribunal administratif de Bastia villa Montépiano  
 20407 Bastia Cedex France  
 E-mail: greffe.ta-bastia@juradam.fr Téléphone: +33 495328866  
 Fax: +33 495323855

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

**N° 57**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :  
 Samartini Anne-Marie  
 "U San Pedrone"  
 20237 La Porta

**Activité :** Débit de boissons 4ème catégorie  
**RCS Bastia :** A 328 471 941, 2012 A 67 [Radié]

**Date de cessation des paiements :**  
 15/11/2016

**Juge Commissaire :**  
 Mr Jean-Pierre Navari  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
 Mr Xavier Calizi

**Liquidateur :** Me Bernard Roussel  
 850, Rue Etienne Lenoir  
 BP 89068  
 30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :  
<https://www.creditors-services.com>

**N° 58**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :  
 Sousa Do Vale Nuno Alexandre  
 Résidence Ornano, Bât B4  
 20200 Bastia

**Activité :** Travaux de revêtement des sols et des murs  
**RM :** N°519 885 255 [38.10.2B] - Radié -  
**Date de cessation des paiements :**  
 15/11/2016

**Juge Commissaire :**  
 Mr Albert Fusella  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
 Mr Claude Ferrandi

**Liquidateur :** Me Bernard Roussel  
 850, Rue Etienne Lenoir  
 BP 89068  
 30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :  
<https://www.creditors-services.com>

**N° 59**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Vivien Hervé Charles  
 Lieu-dit Brancale  
 20290 Lucciana

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

L'Acquale [SARL]  
 3, rue Neuve Saint-Roch  
 20200 Bastia

**Activité :** Restaurant [GR] - Glacier - salon de thé  
**RCS Bastia :** B 790 300 800, 2013 B 14

**Date de cessation des paiements :**  
 31/12/2015

**Juge Commissaire :**  
 Mr Xavier Calizi  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
 Mr Pascal Trojani

**Liquidateur :** Me Bernard Roussel  
 850, Rue Etienne Lenoir  
 BP 89068  
 30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :  
<https://www.creditors-services.com>

**N° 56**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Crispa [SARL]  
 "Le Quai Nord"  
 Port de Plaisance de Toga  
 20200 Bastia

**Activité :** Brasserie [Petite Restauration] - Débit de boissons - Glacier  
**RCS Bastia :** B 520 593 328, 2010 B 99

**Date de cessation des paiements :**  
 18/10/2016

**Juge Commissaire :**  
 Mr Albert Fusella  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
 Mr Xavier Calizi

**Liquidateur :** Me Bernard Roussel  
 850, Rue Etienne Lenoir  
 BP 89068  
 30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :  
<https://www.creditors-services.com>

**Activité :** Menuiserie, électricité, plomberie, maçonnerie  
**RM :** N° 428 848 071 [211.08.2B]

**Date de cessation des paiements :**  
 15/11/2016

**Juge Commissaire :**  
 Mr Claude Ferrandi  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
 Mr Jean-Pierre Navari

**Liquidateur :** Me Bernard Roussel  
 850, Rue Etienne Lenoir  
 BP 89068  
 30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :  
<https://www.creditors-services.com>

**N° 60**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Martins Da Silva Filipe André  
 "Da Silva Construction"  
 Allée Cardiccia, N°48  
 Route Sortie Folelli  
 20213 Penta di Casinca

**Activité :** Maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment  
**RM :** N° 502 914 153 [554.12.2B]

**Juge Commissaire :**  
 Mr Claude Ferrandi  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
 Mr Xavier Calizi

**Liquidateur :** Me Bernard Roussel  
 850, Rue Etienne Lenoir  
 BP 89068  
 30972 Nimes Cedex 9

**N° 61**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Idabat [SARL]  
 40, Allée Rouge  
 ZI de Puretone  
 20290 Borgo

**Activité :** Travaux de maçonnerie  
**RCS Bastia :** B 800 133 613, 2014 B 55  
**Juge Commissaire :**  
 Mr Albert Fusella

**Juge Commissaire Suppléant :**  
 Mr Claude Ferrandi  
**Liquidateur :** Me Bernard Roussel  
 850, Rue Etienne Lenoir  
 BP 89068  
 30972 Nimes Cedex 9

Pour extrait,  
 SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
 Greffiers Associés.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**  
**DÉPÔT DE L'ETAT DES CRÉANCES ET DU PROJET DE RÉPARTITION**

**N° 62**

Liquidation Judiciaire Simplifiée  
 Pirafe [SARL]  
 "Le Klub Caravelle"  
 Figaretto  
 20230 Poggio-Mezzana  
 RCS Bastia B 452 309 289 2004 B 64

**DÉPÔT DE L'ETAT DES CRÉANCES ET DU PROJET DE RÉPARTITION**

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 08/11/2016, l'Etat des Créances complété par le Projet de Répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens. Les réclamations sont formées devant Monsieur le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

**N° 63**

Liquidation Judiciaire Simplifiée  
 Sasso Jean [SARL]  
 62, Lotissement Les Hauts de Rassignani II  
 20290 Borgo  
 RCS Bastia B 530 587 559 2011 B 100

**DÉPÔT DE L'ETAT DES CRÉANCES ET DU PROJET DE RÉPARTITION**

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 18/11/2016, l'Etat des Créances complété par le Projet de Répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens. Les réclamations sont formées devant Monsieur le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait,  
 SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
 Greffiers Associés.





N° 64

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental  
Direction des achats publics  
service des marchés  
11, bis Rue Del'Pellegrino  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : MAPA MC 2016-092

L'avis implique un marché public

Objet : RD 368 PR 2+315 à PR 2+950 Travaux d'aménagement urbain (3 LOTS)  
Commune de Porto-Vecchio - Canton grand sud

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - VRD

Lot N° 2 - Enrobé

Lot N° 3 - Résine - signalisation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité de l'offre

70% Prix

Remise des offres : 20/12/16 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 18/11/2016

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur  
<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 65

## PRÉFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

### AVIS AU PUBLIC

#### Commune de GIUNCAGGIO

**Arrêté refusant à la société Oriente Environnement l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et une installation de stockage de déchets de terres amiantifères, ainsi que les activités connexes, au lieu-dit « Finochietto »**

(installation classée pour la protection de l'environnement)

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que, par arrêté n° 928-2016 du 15 novembre 2016, a été refusée à la société Oriente Environnement, l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et une installation de stockage de déchets de terres amiantifères, ainsi que les activités connexes, au lieu-dit « Finochietto ».

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public en mairie de Giuncaggio, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

Cet avis est publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse  
[www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr).

N° 66

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

#### Commune de CANAVAGGIA (Tél : 04 95 38 71 93)

**Avis de mise à disposition du public du dossier relatif à la procédure d'expropriation d'un bâtiment en ETAT D'ABANDON MANIFESTE ET EN PERIL IMMINENT (Mitoyen avec un bâtiment privé est occupé)**  
- Rapport d'expertise de M. BELGODERE P.J - Expert en BTP -

Par arrêté du 22 Octobre 2016. Le Maire de la Commune de CANAVAGGIA dument mandaté par son Conseil Municipal,

Décide :

De la mise à disposition du public du dossier de consultation d'un bâtiment [Réf : cadastrale : C 334] situé sur la commune et en état d'abandon manifeste, et sans maître. Le dossier sera consultable en MAIRIE à partir du 2er NOVEMBRE 2016 et jusqu'au 2 Décembre 2016 inclus.

Aux jours et heures d'ouverture de la MAIRIE à savoir : Le LUNDI de 9h00 à 12h00 et le JEUDI de 9h00 à 12h00. Les observations du public pourront être consignées sur le registre ouvert en MAIRIE, ou par courrier à l'attention de M. le MAIRE. Ou à l'expert M. BELGODERE PJ - ORTALE DI BIGUGLIA 20620 BIGUGLIA

Adresse mail : [pierrejeanbelgodere@orange.fr](mailto:pierrejeanbelgodere@orange.fr)

Date d'envoi de la publication : Le 25 Octobre 2016

M. RICCI N. - MAIRE DE LA COMMUNE.

N° 67

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE VOLPAJOLA

### Sources de Piola S1, S2, S2 bis Sources de Canniccia S1, S2.

#### 2ème parution,

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral SP Corte N°97 en date du 27 septembre 2016, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de Volpajola, avec établissement des périmètres de protection des captages sus visés.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de Volpajola pendant 15 jours, du mardi 22 novembre 2016 au mardi 06 décembre 2016 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

Mme Christine SOUARES désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

\* Mairie de Volpajola, 20290

- Mardi 22 novembre 2016 : de 14h à 17h

- Mardi 29 novembre 2016 : de 14h à 17h

- Mardi 06 décembre 2016 : de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de Volpajola et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM de la Haute Corse - 8, Bd Benoîte Danesi - cs 60008 - 20411 BASTIA Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 3 octobre 2016,

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte,

Sébastien CECCHI.

N° 68

## SELARL CABINET JURIDIQUE P. MARCIALIS

Avocat

6, Av Pascal Paoli, Ajaccio

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE DU 1/10EME

**AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO, AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR, AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AJACCIO.**

#### Le JEUDI CINQ JANVIER 2017 à 8 HEURES 30

Il sera procédé à la vente des biens suivants

Corse du Sud, sur le territoire de la Commune de GROSSETTO PRUGNA, sur les hauteurs de Porticcio », lieu dit « Route des Cannes », la parcelle cadastrée A 4113 ( pour 26 a 84), avec villa composée d'un rez-de-chaussée [non aménagé, actuellement garage] et d'un étage [séjour, cuisine ouverte, dégagement, trois chambres, salle de bains, salle d'eau, wc, buanderie, l'ensemble pour environ 136 m2 habitables, outre terrasse d'environ 43 m2].

Et un pavillon d'environ 45 m2, inachevé. Avec une petite piscine.

Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, au procès-verbal dressé par Huissier et diagnostics, documents déposés au Greffe au Juge des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO et au Cabinet de la SCP " MORELLI MAUREL & Associés", pour consultation

NOUVELLE MISE A PRIX suite à 1ère adjudication intervenue le 22/09/2016

TROIS CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE CINQ CENT EUROS

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la "SCP MORELLI MAUREL & Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande D'ajaccio

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'ajaccio, et consignation préalable,

Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

\* Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés ", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

\* Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance. [ Rg 16/00001]

Fait et rédigé à AJACCIO,

le 9 Novembre 2016,

Pour Extrait, L'Avocat, P. Marcialis.

N° 69

**CABINET RETALI & ASSOCIES**

Avocats Associés à la Cour  
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.34.92.10

**VENTE SUR ADJUDICATION****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****LE 12 JANVIER 2017 à 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

**SUR LA COMMUNE DE LUMIO (Haute-Corse)**

Dans un ensemble immobilier situé à Lumio 20260 Valle a l'Olmo (Haute-Corse) composé de deux bâtiments à usage d'habitation : une bâtisse principale sur quatre niveaux, avec au sous-sol un appartement de type F3 et une bâtisse secondaire comprenant trois appartements, avec terrain attenant cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
F	243	Valle a l'olmo	47a 45ca
F	245	Valle a l'olmo	92a 62ca

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

**LOT UNIQUE****MISE A PRIX : 300.000 €**

Visites prévues le vendredi 9 décembre 2016 de 15 h à 16h par la SCP FILIPPI-LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI, 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé ou au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA.

N° 70

**CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CGA 2B**

Conformément à ses statuts, le Centre de Gestion Agréé de la Haute - Corse invite ses adhérents à participer à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

**Le Mercredi 7 Décembre 2016 à 9h30****Au siège social, Lieu dit Strada vecchia - Valrose - 20290 Borgo**

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-joint :

1. Approbation du rapport moral et de gestion
2. Approbation du rapport financier
3. Approbation du rapport du censeur
4. Renouvellement du censeur
5. Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat
6. Quitus aux administrateurs
7. Adoption du budget prévisionnel
8. Exclusion des adhérents
9. Renouvellement du second collège (Membres associés)
10. Prorogation du bureau jusqu'à la fusion absorption
11. Questions diverses.

N° 71

**CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AGAPL 2B**

Conformément à ses statuts, l'Association de Gestion Agréée des Professions Libérales de la Haute - Corse invite ses adhérents à participer à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

**Le Mercredi 7 Décembre 2016 à 09h30****Au siège social, Lieu dit Strada vecchia - Valrose - 20290 Borgo**

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-joint :

1. Approbation du rapport moral et de gestion
2. Approbation du rapport financier
3. Approbation du rapport du censeur
4. Renouvellement du censeur
5. Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat
6. Quitus aux administrateurs
7. Adoption du budget prévisionnel
8. Exclusion des adhérents
9. Questions diverses.

N° 72



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA COSTA VERDE

**AVIS D'APPEL D'OFFRE**

Département : Haute-Corse 2B	Date de parution :	Date de remise des Offres : le 8 décembre 2016
Année : 2017	Edition : l'informateur Corse	N° d'annonce : 2/2017

**TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE DE COSTA VERDE VERS UN C.E.T****DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE  
MAISON DU DEVELOPPEMENT  
RN 198 MORIANI PLAGÉ  
20230 SAN NICOLAO  
TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

**TYPE D'ACHETEUR :**

Etablissement public de coopération intercommunale

**OBJET DU MARCHÉ :** TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE DE COSTA VERDE VERS UN C.E.T.**CONDITION DU MARCHÉ :**

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée [Article 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016].

Le délai de validité des offres est fixé à soixante jours (60) à compter de la date limite de remise des offres.

Le ou les marchés seront passés sous la forme de marchés à bon de commande sans maximum et sans minimum, pour une période de 3 mois renouvelable 1 fois par express reconduction.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales (Voir l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

**PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :**

Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

ATTRI 1

DC1 - DC2

**CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :**

- Une offre de prix par tonne de déchets transportés pris en charge au C.E.T de Levole au kilomètre parcouru.

- Prix de la location de deux fonds mouvants pour la période du marché considéré.

- Prix pour la durée du marché

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Le prix des prestations pour 100%.

**DATE DE REMISE DES OFFRES :** LE 8 Décembre 2016 à 11 heures.

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION :** 17 novembre 2016.

LE PRESIDENT,  
M.A NICOLAI.

N° 73

**COMMUNE DE CORBARA****ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA CREATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR LA COMMUNE DE CORBARA****1ère PARUTION**

Par arrêté n° A064-2016 du 18 novembre 2016, Mr le Maire de Corbara a ordonné l'enquête publique relative à la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur la commune de Corbara.

Cette AVAP a pour objectif de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Elle est fondée sur un diagnostic prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et développement durable du Plan Local d'Urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale de constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

A cet effet Mme **Laetitia ISTRIA** a été désignée comme Commissaire Enquêteur et Mr **Laurent FRANCIS** a été désigné comme Commissaire Enquêteur Suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 20 janvier 2017 inclus, aux heures habituelles d'ouverture ; chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Corbara. Celui-ci recevra en mairie le lundi 19 décembre 2016 de 9h à 12h, le mercredi 28 décembre 2016 de 14h à 17h, le lundi 09 janvier 2017 de 9h à 12h et le vendredi 20 janvier 2017 de 14h à 17h.

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Corbara, sur tous les lieux habituels d'affichage, et sur le site internet de la commune.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai de un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie de Corbara ; les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire,  
Paul Lions

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

**N° 74**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Fondacci Bois et Dérives (SARL)  
Caterellu  
20212 Focicchia

**Activité :** Exploitation forestière - Négoce de Bois  
**RCS Bastia :** B 539 464 669, 2012 B 47  
**Date de cessation des paiements :** 30/09/2016

**Juge Commissaire :**  
Mr Jean-Pierre Navari  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
Mr Claude Ferrandi

**Mandataire Judiciaire :**  
Me Bernard Roussel  
850, Rue Etienne Lenoir  
BP 89068  
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**N° 75**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Chemin Sébastien  
Chemin de Figarella  
20290 Lucciana

**Activité :** Travaux de maçonnerie générale

**RM :** N° 503 219 891 [170.08.2B]  
**Date de cessation des paiements :** 30/06/2016

**Juge Commissaire :**  
Mr Claude Ferrandi  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
Mr Ange-Louis Guidi

**Mandataire Judiciaire :**  
Me Bernard Roussel  
850, Rue Etienne Lenoir  
BP 89068  
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la pu-

blication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**N° 76**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

R Deco (SARL)  
Zone Industrielle du Cantone N°10  
20260 Calvi

**Activité :** Conception, fabrication et commercialisation de menuiseries, meubles...

**RCS Bastia :** B 414 060 996, 2005 B 259  
**Date de cessation des paiements :** 08/11/2016

**Juge Commissaire :**  
Mr Olivier Denis Massari  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
Mr Xavier Calizi

**Mandataire Judiciaire :**  
Me Bernard Roussel  
850, Rue Etienne Lenoir  
BP 89068  
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**N° 77**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Do Monte Torres Rui Manuel  
68, Marine de Solaro,  
20240 Solaro

**Activité :** Maçonnerie générale  
**RM :** N° 511 535 015 [653.10.2B]  
**Date de cessation des paiements :** 15/11/2016

**Juge Commissaire :**  
Mr Albert Fusella  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
Mr Jean-Pierre Navari

**Mandataire Judiciaire :**  
Me Bernard Roussel  
850, Rue Etienne Lenoir  
BP 89068  
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**N° 78**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Mordiconi Eric André  
"OMS" Quartier Sottano,  
20239 Murato

**Activité :** Dépannage, installation, réparation et maintenance de tous types de pompes

**RM :** N° 802 706 242 [489.14.2B]  
**Date de cessation des paiements :** 15/11/2016

**Juge Commissaire :**  
Mr Claude Ferrandi  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
Mr Ange-Louis Guidi

**Mandataire Judiciaire :**  
Me Bernard Roussel  
850, Rue Etienne Lenoir  
BP 89068  
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**N° 79**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Monte Rossu  
(SARL)  
RN 193  
20600 Furiani

**Activité :** Boucherie - Epicerie  
**RCS Bastia :** B 497 992 016, 2007 B 227  
**Date de cessation des paiements :** 15/11/2016

**Juge Commissaire :**  
Mr Albert Fusella  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
Mr Jean-Pierre Navari

**Mandataire Judiciaire :**  
Me Bernard Roussel  
850, Rue Etienne Lenoir  
BP 89068  
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**N° 80**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SARL Subrini et Compagnie  
(SARL)  
Hôtel Eden Park  
Serriera  
20147 Partinello

**Activité :** Hôtel restaurant, Débit de boissons traiteur  
**RCS Ajaccio :** 343 390 084  
(1988 B 20)

**Date de cessation des paiements :** 15/11/2016

**Juge Commissaire :**  
Mr Xavier Calizi  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
Mr Claude Ferrandi

**Mandataire Judiciaire :**  
Jean-Pierre Celeri  
22, Cours Napoléon  
20000 Ajaccio

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**FIN DE LA PROCEDURE  
DE SAUVEGARDE**

**N° 81**

Par jugement en date du 15/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a mis fin à la Procédure de Sauvegarde et a prononcé la liquidation judiciaire de :

Bastia Courses  
(SARL)  
Lieu-dit Canale  
RN 193 - Immeuble Isalu  
20600 Furiani

**Activité :** Transports Routiers de marchandises de proximité et interurbains  
**RCS Bastia :** B 503 285 348, 2008 B 191

**Date de cessation des paiements :** 04/10/2016

**Juge Commissaire :**  
Mr Jean-Pierre Navari  
**Juge Commissaire Suppléant :**  
Mr Claude Ferrandi

**Liquidateur :** Me Bernard Roussel  
850, Rue Etienne Lenoir  
BP 89068  
30972 Nimes Cedex 9

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
Greffiers Associés.

**Fontaine à eau de source Corse**



**FUNTANA CORSA**  
(Haute Corse)  
☎ 04.95.30.94.39  
Fax : 04.95.30.94.52  
Courriel : [anne-marie.fratani@wanadoo.fr](mailto:anne-marie.fratani@wanadoo.fr)

**SODIFO**  
(Corse Du Sud)  
20090 AJACCIO  
☎ 04.95.10.79.31  
Fax : 04.95.22 68.04  
Courriel : [sodifo@wanadoo.fr](mailto:sodifo@wanadoo.fr)

## DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 82

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

#### U Fiatu di San Martinu

SCI au capital de 1.000 €  
Campo d'Elge,  
20253 Patrimonio  
792483612 RCS Bastia

Aux termes de l'AGE en date du 19/11/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. M. Bernard Martin, demeurant 12, allée des arbusiers - Les collines 2, 20600 Furiani a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. RCS de Bastia.

N° 83

#### MON DRESSING PROPRIANO

EURL au capital de 1.000 €  
Siège social: 33 Quartier St Joseph,  
20110 Propriano  
80320363700019 RCS Ajaccio

L'AGE du 15/11/2016 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mlle MARTIN Elodie Audrey, demeurant RES MARINA D'ORU, 20110 PROPRIANO, et fixé le siège de liquidation au siège. Modification au RCS de AJACCIO.

N° 84

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

#### SCI AZZURA 2B

SCI au capital de 1.500 €  
429 route Supérieure de Cardo,  
20200 Bastia  
483347696 RCS Bastia

Aux termes de l'AGE en date du 28/10/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/10/2016. M. Jean-Pierre LUCCIARDI, demeurant 11 lot Marinella 2, 20290 Lucciana a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. RCS de Bastia.

N° 85

#### PHARMACIE BONIFACI GISELE

Société En Nom Collectif  
En liquidation  
Au capital de 7622.45 euros  
Siège social : Tiuccia - La Liscia  
20111 Calcatoggio  
398 662 981 RCS Ajaccio

Par décisions en date du 31/10/2016, Madame Gisèle BONIFACI, liquidatrice et associée unique, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, la liquidatrice.

N° 86

#### L'ACACIA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 3000 euros  
Siège social : Quartier A Torra  
20167 Alata (Corse)  
809 432 719 RCS Ajaccio

- L'assemblée générale par une décision en date du 21 novembre 2016, après avoir entendu le rapport de Monsieur Alain BALESTRINO, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.  
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AJACCIO.

Pour avis,  
le liquidateur.

## DERNIERES MINUTES

N° 87

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°05, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 11/11/2016 au 17/11/2016, n°6639.

**Concernant** : « l'Avis de Constitution de la SAS CORSICA BURGER ».

**Il fallait lire** : « Président M. Sarti Joseph Antoine demeurant Villa Estelle, Lieu-dit Valle Longhe, 20230 Talasani »

**Et non** : « Gérants comme cité par erreur ».

**Il fallait lire** : « Directeur Général M. Cannas Victor, demeurant à Lieu-dit Sturzicone, 20213 Folelli »

**Et non** : « Gérants comme cité par erreur ».

**Il fallait lire** : « Siège social : Chez M. Sarti Joseph Antoine Lieu-dit Valle Longhe, 20230 Talasani »

**Et non** : « siège social : Lieu-dit Valle Longhe, 20230 Talasani », comme écrit par erreur.

N° 88

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 18/11/2016, concernant la société U DOLCE PIACE, lire sans Directeur général : Madame BARTOLI JOSEPHINE demeurant : RUE ASPIRANT MICHELIN, 20000 AJACCIO

N° 89

### MODIFICATIONS

#### EASY AUCTION

S.A.S. au capital de 5.000 euros  
Hameau de la Liscia  
20111 Calcatoggio  
820 993 921 RCS Ajaccio

Il résulte des décisions unanimes des associés du 24/6/2016, et de la décision du Président du 4/7/2016, que le capital social a été augmenté de 2.500 euros afin d'être porté à 7.500 euros, par émission de 250 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, réalisé en numéraire, puis augmenté à nouveau de 247.500 euros afin d'être porté à 255.000 euros, par prélèvement sur les réserves, réalisé par élévation du nominal des actions porté à 340 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 90

LJ - 4150842  
M. Pieri Charles - "Pieri Charles Garage"  
Casamozza di Fiumorbo  
Prunelli di Fiumorbo  
20240 Ghisonaccia  
RCS Bastia/RM N° A 339 636 177  
88 A 85 511.86.2B

### Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Prunelli di Fiumorbo, Lieu-dit Casamozza, Section E N°1608, Section E N°1609 et Section E N°1605

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 10/11/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,  
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
Greffiers Associés.

N° 91

### SASU JFG CONSULTING

SASU au capital de 500 €  
Siège : Lieu-dit Cardiccia Prejoco  
20137 Porto-Vecchio  
801624800 RCS de Ajaccio

Aux termes du PV des décisions de l'actionnaire unique du 10/10/2016, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 24 500 € pour le porter à 25 000 € et de modifier l'objet social à compter du 10/10/2016 qui devient :

- L'activité de conseils d'optimisation de ressources de moyens, d'assistance pour le compte des collectivités locales.  
- L'activité de conseils et d'assistance afin de générer des recettes pour le compte des collectivités locales.

- Les activités d'assistance, de conseils à la construction, au déploiement, à la commercialisation, à l'exploitation, l'optimisation, la gestion de sites de télécommunications à partir du patrimoine des collectivités, des entreprises ou des particuliers.

- L'activité de conseils en communication pour les collectivités et les entreprises.

- L'activité de conseils et de force de vente pour les entreprises.

- L'activité de conseils pour développer des affaires et établir des stratégies commerciales et d'organisation aux seins de sociétés. Son rôle pourra s'étendre à une action de conseil, de direction et de gestion dans ces sociétés et de développement commercial.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 92

### AVENANT CONTRAT LOCATION GERANCE

Entre les soussignés MARIANI Pierre Félix, loueur, et M. SAMANI Franck, preneur, il a été arrêté et convenu le renouvellement de la location-gérance du fonds de commerce de Bar Restaurant « U LAMPIONE » à partir de 02 Novembre 2016, ce contrat est conclu pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

N° 93

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée dénommée **SARL M.P.I - Méridionale Patrimonio Investissement**.

**FORME** : Société à Responsabilité Limitée  
**SIÈGE SOCIAL** : Centre d'Affaires Agis, Immeuble IMHOTEP, 13 lotissement Arbutetta, 20620 BIGUGLIA.

**OBJET** : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières, la constitution de toutes sociétés, l'acquisition de la pleine propriété et/ou de droits démembrés sur toutes valeurs mobilières, par voie de cession, d'apport, d'échange ou autrement, le placement de ses fonds disponibles, le financement des affaires dans lesquelles elle est intéressée ; La fourniture de services, de conseils, ainsi que toutes opérations de trésorerie vis-à-vis des filiales et sous-filiales placées, directement ou indirectement, sous son contrôle.

**DUREE** : 99 années

**CAPITAL** : 500 euros

**GERANCE** : M. Saïd YAZGHI, demeurant 1 Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia

**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,



Restaurant le A

6 Place De L' Hotel De Ville  
20200 Bastia  
Tel. 04.95. 55.16.76

N° 94

### RENNO SOLAR

SAS au capital de 10,00 Euros  
TOX, 20270 TOX  
539574947 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/11/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **4 AVENUE DU MARECHAL FOCH, 95100 ARGENTEUIL** à compter du 21/11/2016.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 95

### ALERIA ENERGIA

SAS au capital de 10,00 Euros  
TOX, 20270 TOX  
539591842 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/11/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **4 AVENUE DU MARECHAL FOCH, 95100 ARGENTEUIL** à compter du 21/11/2016. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

**7** studios-relais pour l'accueil de personnes à faible revenu inaugurés le 22 novembre. Autofinancée à 80% par l'association Foyer de Furiani, l'opération, d'un coût total de 671 000 €, a reçu le soutien de la DDCSPP, la CTC et la CAB.

*Les chiffres de la semaine*

**4** millions de familles devraient bénéficier en 2018 du chèque énergie dans le cadre de la loi sur la transition énergétique. En 2014, 3,8 millions de ménages français étaient en situation de précarité énergétique dont 20 000 en Corse.

*Les chiffres de la semaine*

**8** radars supplémentaires dotés de la fonction « double sens » déployés entre le 22 novembre et le 9 décembre à Porto-Vecchio, San-Gavino-di-Carbini, Alata, Porticcio Ajaccio, Propriano et Bonifacio.

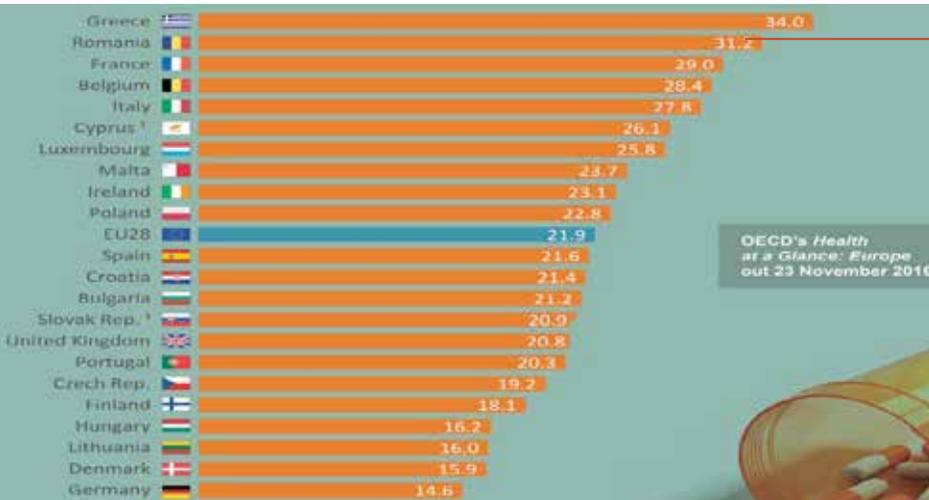
*Les chiffres de la semaine*

## ISULA SURELLA **Euribor : remboursez !**

Il aura fallu près de trois ans, mais Andrea Sorgentone, avocat spécialisé dans le droit bancaire représentant l'association de défense des consommateurs Sos Utenti, a finalement eu gain de cause. Il a obtenu de la Commission européenne une copie de l'acte par lequel elle a sanctionné, en 2013, les huit établissements financiers impliqués dans le scandale Euribor/Tibor. Une amende totale de 1,7 Md€, sanctionnant la manipulation par les banques des taux d'intérêts financiers en euros (Euribor) et en yens (Tibor) entre 2005 et 2010. Une manipulation qui s'est exercée au détriment de nombreux usagers bancaires ayant, par exemple, contracté des prêts à taux variable et qui ont dû ainsi s'acquitter d'intérêts indus. Quelque 2,5 millions d'Italiens seraient dans ce cas, dont 21 000 Sardes. Qui entendent bien être indemnisés. Il a été calculé que, dans l'île, le montant des intérêts indûment versés dans le cadre de prêts à taux variable dépasserait les 198 M€. Dès 2014, Andrea Sorgentone entreprenait d'obtenir de la Commission européenne une copie de la sentence prononcée contre les banques, document nécessaire pour faire valoir les droits des clients lésés devant les tribunaux. Ce n'est qu'il y a quelques jours que ce document, où sont exposés noir sur blanc les menées des banques qui ont agi en collusion, lui a été remis. La course aux dédommagements peut commencer. ■

Sources : *La Nuova Sardegna, Il Giornale*

## IL FALLAIT LE DIRE L'IMAGE DE LA SEMAINE



Quantité journalière d'antibiotiques prescrite par pays (2014) [pour 1000 personnes]

Source OCDE

### HAUT

Hache de guerre enterrée entre le Conseil départemental de Corse-du-Sud et la Collectivité territoriale de Corse, dont les présidents ont dépassé leurs divergences sur le thème de la future collectivité unique. Le 18 novembre un accord a été conclu les présidents de l'Assemblée et de l'Exécutif de Corse et ceux des conseils départementaux se sont engagés à travailler ensemble afin d'être au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour la création de la collectivité unique de Corse.

### BAS

A Sotta, dans l'Extrême-Sud, le domicile d'un membre de la direction collégiale de l'association de défense de l'environnement U Levante a été visé par un attentat dans la nuit du 20 au 21 novembre.

### FRAGILE

Réévaluation du risque de grippe aviaire dans les communes environnant l'étang de Biguglia. Pour Bastia, Biguglia, Borgo, Furiani, Lucciana, Venzolasca et Vescovato, le risque, il y a peu encore « négligeable » est désormais considéré comme « élevé ». Une mesure publiée au JO du 17 novembre après la découverte de « plusieurs cas d'influenza aviaire hautement pathogène de sous-type H5N8 » dans plusieurs pays de l'Union européenne.

## « J'étais la secrétaire de M. Gamba-Martini, maintenant je travaille à temps partiel pour le groupe Prima »

a indiqué **Faustine Arrighi**, le 23 novembre lors de son audition au procès « des gîtes ruraux ». Heureuse -et courageuse- reconversion depuis l'emploi public départemental vers le secteur privé ? Ah non, mince...

## « La Révolution française est née d'un ferment libéral »

a déclaré **Emmanuel Macron** dans une interview publiée par Le Point le 22 novembre. Le problème avec les ferments, c'est que parfois, ça vire à l'aigre voire ça tourne très mal. Jusqu'à équarrir très libéralement hommes, femmes et enfants, par exemple.

CELIA PETRONI

# LE NOUVEAU VISAGE D'INSEME

**Celia Petroni est depuis la rentrée la nouvelle figure de proue d'Inseme sur France 3 Corse Via Stella.**

**La pétillante trentenaire a, en effet, repris les rênes de cette émission emblématique diffusée entre 12 et 14 heures dont elle était auparavant l'une des chroniqueuses. De la presse écrite à l'animation d'un magazine télé, voyage dans l'univers de Celia.**

**S**on cursus universitaire ne la poussait pas forcément vers le journalisme. Pourtant, en entamant des études de Lettres à Aix-en-Provence, après deux ans de droit, une vocation va naître. Le déclic, c'est cette petite phrase d'un de ses professeurs de Lettres, Emmanuel Desiles, qui lui affirme en effet qu'elle a un style journalistique marqué. Une réflexion qui va faire son chemin et conduire Celia Petroni à la décision d'intégrer l'école de journalisme de Marseille. «C'est à ce moment-là que ma vie professionnelle se révèle: le journalisme, c'est ça que je souhaite faire! Une rencontre y est d'ailleurs pour beaucoup. Celle de ma «marraïne» Séverine Pardini, journaliste judiciaire à l'agence d'Aix du quotidien La Provence, qui sera une muse, une amie, un modèle. Une plume géniale». Pendant deux ans, Celia va faire ses armes à La Provence, acquérir un bagage. Elle termine simultanément son master, spécialisé dans les «nouveaux médias». Enfin, comme pour de nombreux étudiants corses, vient le temps du retour dans son île avec l'ambition de «vivre et travailler chez soi».

L'étape suivante, c'est France 3 Corse Via Stella. Après un an passé au bureau régional d'information, Celia a l'opportunité d'intégrer l'équipe du magazine *Inseme* emmenée par Luc Mondoloni. Mais rien n'est joué. Parmi les nombreux chroniqueurs, il lui faut faire ses preuves pour rester, trouver sa place, son ton, cultiver sa différence. Au fil du temps, la jeune femme s'affirme, se rode à l'exercice télé, elle qui vient de la presse écrite.

La direction, séduite par son perfectionnisme, son tempérament de «bosseuse» mais aussi sa simplicité lui confie toujours plus de challenges. Elle s'essaye alors à l'écriture de documentaire et réalise un 26 minutes sur Florent Martin, candidat au titre de meilleur sommelier de France.

Hors plateau, celle qui ne regarde pas «ses heures» est aussi une

jeune maman, bonne cuisinière, soucieuse de l'environnement et consommatrice éco-responsable, qui consacre son temps libre à sa famille.

Pour la saison 2016-2017, Celia relève un défi de plus à la demande du directeur des antennes, Marc Degliesposti: reprendre les commandes d'*Inseme*, «l'émission d'un autre» et donc soumise à une attente forte des téléspectateurs. «La télé, c'est du travail d'équipe, on ne peut rien les uns sans les autres, on réussit en équipe ou on se loupe en équipe». Pour remporter son pari, Celia s'entoure de femmes tout d'abord avec Lisa Bettini, Francine Massiani, Francesca Pesquié-Olivesi ou Faustina Mari et son «binôme» Colomba qui «œuvre dans l'ombre». Des hommes font également partie de l'équipe, Albinu Buteau, Dominique Lanzalavi, Serge Bonavita, sans oublier Emmanuel Cardi, son ami réalisateur. Tous contribuent à donner une identité forte, un ADN à cette émission de proximité qui doit jouer son rôle fédérateur, séduire tous les âges, toutes les conditions. «Inseme parle des téléspectateurs, de leurs préoccupations, de leur quotidien et apporte des réponses. C'est son but ultime, selon Celia. On donne la parole 45 min en direct chaque jour de la semaine à des personnes différentes pour témoigner, expliquer, questionner sur des thèmes toujours très larges et en même temps toujours très corses. On peut parler de la cueillette des champignons, de l'achat en leasing, des ventes en réunion à domicile, d'accessibilité, de tri des déchets mais aussi d'archéologie, de films ou de musique, de sport, de santé, de mode, d'enseignement, d'économie... Pourquoi on ronfle? Comment être bien référencé sur Google? Comment arrêter de fumer? Pourquoi les enfants préfèrent manger des frites? Comment leur faire manger autre chose? On a posé toutes ces questions, et on a obtenu des réponses!» ■

Marie GAMBINI

## AJACCIO

### ■ TERRES IMPÉRIALES

Jusqu'au 3 décembre. Galerie Aux arts, etc...

☎ 06 72 76 82 86

Dialogue entre l'Orient et l'Occident, entre des calligraphies contemporaines d'Odile Pierron et les œuvres (peintures et calligraphies) des artistes chinois Ji Venxu, Qiao YiTai, et Xiu Shan.

### ■ ACQUISITIONS RÉCENTES

Jusqu'au 10 décembre. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com/

Présentation des nombreuses œuvres napoléoniennes récemment acquises par le musée notamment lors de la vente de la collection de Christopher Forbes.

### ■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.



### ■ MARC BENSIMON

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavé d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

### ■ NADINE ASTRUCH

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

### ■ LA TAVERNE DU ROI

Le 2 décembre, 20h30. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Les chanteurs du cabaret portovecchiais La Taverne du Roi débarquent à Ajaccio pour un tour du monde musical, de la chanson corse aux reprises de rock, le temps d'un concert-repas.

### ■ PHIL GUISEPPI

Le 25 novembre, 20h30. Espace Diamant.

☎ corsebillet.co

En formation quartet, l'auteur-compositeur-interprète présente textes personnels et poèmes célèbres, sur des musiques pop rock et blues.

### ■ HOSPITALIÈRES

Du 29 novembre au 3 décembre, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Après une résidence d'écriture à l'Hôpital de Guéret, dans la Creuse, en 2009, Francis Aïqui relate, entre fiction et documentaire, entre rire et gravité, le quotidien des médecins internes.

### ■ L'INDOMITA DONNA

Le 3 décembre, 20h30. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

En hommage à la résistante Danielle Casanova, Rinatu Coti (auteur), Marianna Nativi, Danaë et Delia Nativi-Sépulcre (comédiennes) Xavier Valentini (metteur en scène) s'attachent à remettre « de l'humanité là où plus rien ne semble possible ». Spectacle bilingue.

## ● FESTIVAL DE LA BD

Les 25 et 26 novembre, Palais des congrès.

☎ 04 95 50 44 51 & festivalbdajaccio.com

Pour cette 14e édition, des expositions, des dédicaces, une projection-conférence, des ateliers.

## ● LA MARIE DO

Du 26 au 27 novembre. U Palatinu.

☎ 06 75 09 19 82 & www.association-la-marie-do.com

24 h de solidarité, avec la participation de Jenifer, Patrick Fiori, I Chjami Aghjalesi, Francine Massiani, Jean-Charles Papi et Christophe Mondoloni.

## ■ UNDER MY SCREEN

Du 26 novembre au 4 décembre. Espace Diamant.

☎ www.under-my-screen.com

Pas de Brexit qui tienne pour les addicts du cinéma britannique. Une sélection de films anglais, écossais et irlandais où le flegme le dispute souvent à la folie.



## BASTIA

### ■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

### ■ UNE PHOTOGRAPHE CONTRE LA MAFIA

Jusqu'au 22 décembre. Centre culturel una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com/

Cette rétrospective présentée par le CMP met en avant le regard passionné et teinté de colère que porte sur son île la photojournaliste Letizia Battaglia.

### ■ PAYSAGES MÉDITERRANÉENS

Jusqu'au 26 novembre. Centre culturel L'Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

De Vasco Ascolini à Ange Tomasi en passant par Dominique Degli-Esposti et Maddalena Rodriguez-Antoniotti, les œuvres d'une vingtaine de photographes, issues de la collection du Centre méditerranéen de la photographie.

### ■ JOURNÉES DU CINÉMA ESPAGNOL

Jusqu'au 26 novembre. Studio cinéma.

☎ 04 95 31 12 94 & studiocinema.fr

Une sélection de classiques, de films récents en passe de devenir « culte » et des avant-premières. Projections également au cinéma de Furiani.

### ■ CONSTRUISONS EN CHANTANT

Le 25 novembre, 20h30. Théâtre municipal.

Diana di l'Alba, Doria Ousset, I Mantini, Cirnese, Oriente, I Kongoni et Diana Saliceti mobilisés pour ce concert de solidarité au profit de l'association La Maison du Sacré Cœur.

### ■ PHIL GUISEPPI

Le 1er décembre, 20h30. Centre culturel L'Alb'Oru.

☎ corsebillet.co

En compagnie d'un batteur, un bassiste et un guitariste, l'auteur-compositeur-guitariste-chanteur présente un mix de ses créations : poèmes de Verlaine, Rimbaud, Apollinaire et Baudelaire version pop rock et textes personnels.

## ■ KROITOR, LOCKWOOD, HIMO

Le 2 décembre, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

La rencontre entre deux violonistes exceptionnels (Didier Lockwood et Sanya Kroitor) et une violoncelliste virtuose (Lætitia Himo).

## BIGUGLIA

### ■ COIFFURE & CONFIDENCES

Le 2 décembre. Centre culturel Charles-Rocchi.

☎ 04 95 34 06 95 & www.espaceculturebiguglia.com

Dans le salon de coiffure de Thérèse se retrouvent régulièrement quelques habituées d'âge et de conditions sociales différentes. Elles s'épanchent, commentent la vie. Et elles se serrent les coudes en cas de coup dur. Une pièce de Robert Harling.



## CORTE

### ■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

### ■ L'AFFAIRE KOHLHAAS

Le 29 novembre, 18h30. CCU Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Au XVI<sup>e</sup> siècle en Allemagne Michael Kohlhaas sema le chaos pour obtenir justice. Mais vaut-il mieux une injustice qu'un désordre ? La Cie Hélios Perdita appelle le spectateur à se prononcer.

### ■ SERATA TRADIZIONALE

Le 1<sup>er</sup> décembre, 18h30. CCU Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Une soirée qui met à l'honneur les danses, musiques et costumes traditionnels, mais aussi les chants et les improvisations du chjama è rispondi. Avec la participation de la troupe Ochju à ochju.

## PENTA-DI-CASINCA

### ■ POP-UP

Jusqu'au 30 novembre. Médiathèque.

☎ 04 95 59 50 17 & castagnaccia-maremonti.com/

Lorsque le livre se décline en... volumes. Autour des œuvres de Marion Bataille et Bernadette Gervais, une découverte des livres animés et à systèmes.

## PORTO-VECCHIO

### ■ NAPOLÉON VU PAR ABEL GANCE

Jusqu'au 17 décembre. Bastion de France.

☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr

Conçue par le Musée de la Maison Bonaparte, la Cinéma-thèque régionale et l'association La Corse et le cinéma, cette exposition retrace le tournage de cette partie du chef d'œuvre d'Abel Gance appelée *La séquence corse*, tournée dans l'île au printemps 1925.

## PROPRIANO

### ■ VOCE VENTU

Le 26 novembre, 21h. Théâtre.

☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropiano.com

En attendant la sortie de son nouvel album, *Ci sarà sempre un cantu*, annoncée pour décembre, le groupe interprète ses dernières créations.



*a Radiò di a Corsica*

**Alta**  
frequenza

**ARADIO DI A CORSICA**

**Dipoi 35 anni**

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**  
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**  
VIVARIO **97** BUCUGNANU **107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

**WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA**

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE  
**TELECHARGEZ LA !!**



# ENQUÊTE DÉPLACEMENTS INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE  
Octobre 2016 - Avril 2017

Connaître vos déplacements  
aujourd'hui pour **améliorer**  
votre mobilité demain

EXPRIMEZ  
VOUS



Inseme, custruimu a mubilità di dumane  
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel  
Pour en savoir plus : [www.auc.corsica](http://www.auc.corsica)